

René VICTOR

Essai de sociologie
et de psychologie
haïtienne

Collection “Études haïtiennes”

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>
à partir du texte de :

René VICTOR

Essai de sociologie et de psychologie haïtienne.

Port-au-Prince, Haïti, Imprimerie de l'État, 1937, 89 pp.

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 16 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008
pour Macintosh.

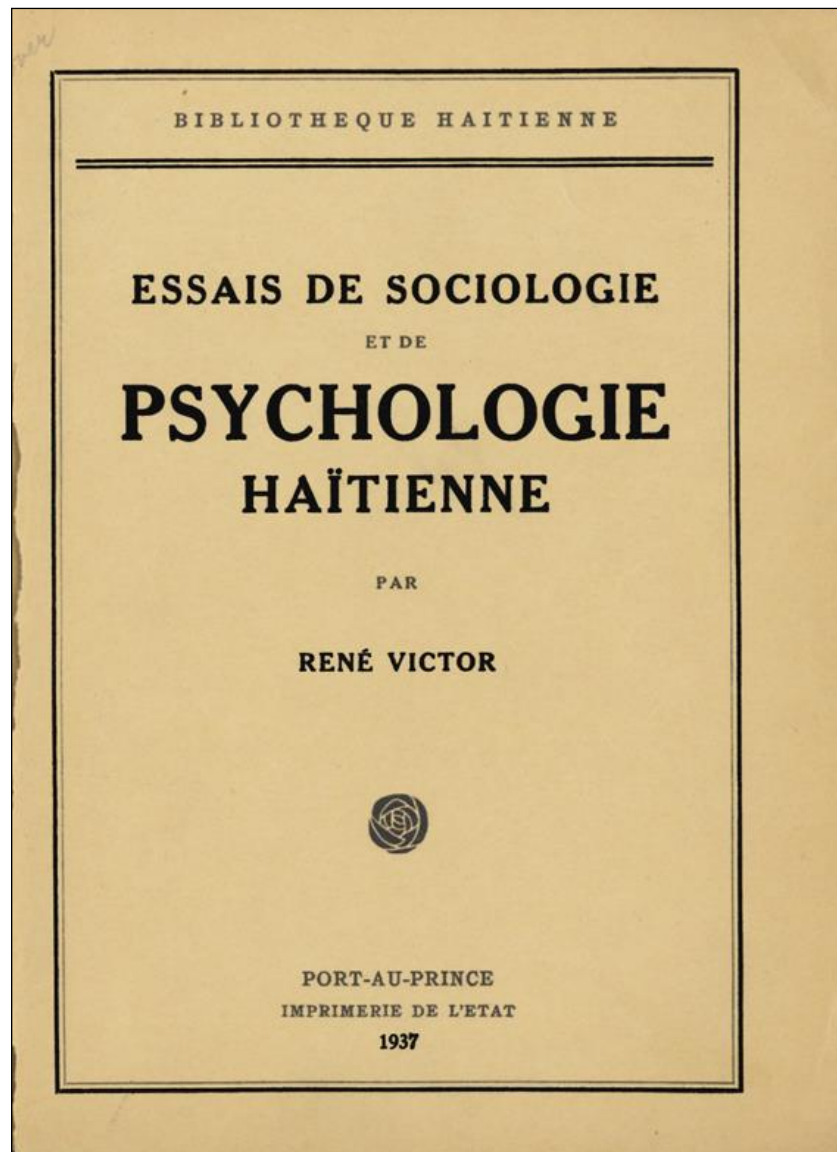
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 6 décembre 2021 à Chicoutimi, Québec.



René VICTOR

Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.



Port-au-Prince, Haïti, Imprimerie de l'État, 1937, 89 pp.

[I]

BIBLIOTHÈQUE HAÏTIENNE

ESSAIS DE SOCIOLOGIE
ET DE
PSYCHOLOGIE
HAÏTIENNE

PAR
RENÉ VICTOR

PORT-AU-PRINCE
IMPRIMERIE DE L'ÉTAT

1937

[ii]

[iii]

À
Ma Mère, Victoire
Et à
Ninette, très affectueusement

R. V.

[iv]

Il a été tiré de cet ouvrage dix exemplaires, hors commerce, sur papier velvetone india, numérotés de 1 à 10.

[v]

« Si la société élémentaire est une dualité, le dualisme est impliqué dans toute société, un dualisme d'autant plus irréductible, une fissure d'autant plus béante que cette société est plus complexe. Et cette fissure est une matrice... »

« *La campagne avec Thucydide* »

THIBAUDET p. 132-133

« Il est parfois plus utile de se souvenir de ses imperfections que de se glorifier de ses succès. »

BALFOUR

[vi]

[89]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

Table des matières

Préface [vii]

Démarches sociologiques de la collectivité haïtienne dans l’histoire
[1]

Complexe Psychologique Haïtien ou Mentalité Hétérogène [35]

L’élément Indien a-t-il concouru à l’élaboration de la mentalité
haïtienne [47]

« Refoulement Authentique » [55]

Un Aspect de notre Comportement Politique [59]

Notre Créole [55]

Cazale, Ilot Démographique [79]

Bibliographie [87]

[vii]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

PRÉFACE

...La vérité, fût-elle douloureuse, ne peut blesser que pour guérir.

GIDE

[Retour à la table des matières](#)

S'il est vrai qu'une préface constitue une sorte de patronage, une recommandation, un témoignage d'encouragement, on peut tout de suite affirmer que l'ouvrage de René Victor paraît bien fièrement, sans compter sur le moindre mot aimable. S'il avait besoin de protection, l'auteur se serait certainement adressé à un aîné couvert de gloire pour écrire quelques mots au seuil de son livre.

Le soin de tracer ces lignes ne m'a été confié que par sympathie, qu'à la faveur de cette tradition qui veut que les amis se montrent parfois ensemble, surtout dans les circonstances peu ordinaires. Par cette page modeste, d'une certaine manière, je m'associe aussi, je souscris à une œuvre sincère et consciencieuse dont je félicite celui à qui revient l'honneur de l'avoir arrachée à la réalité haïtienne et de l'avoir pétrie dans une si belle forme, courageusement, malgré l'habituel et élégant mensonge haïtien sur notre vie sociale, mensonge qui a toujours tendu à confondre les choses les plus graves dans un prisme paradoxal pour épargner à notre paresse, à notre apathie et à notre lâcheté la peine d'affronter nos infirmités morales multiples et d'essayer de les vaincre.

Ce livre aura la destinée des œuvres de vérité.

Il choquera les médiocres et les gens de mauvaise foi qui en parleront sans l'avoir lu ou qui s'imaginent encore que les sociétés

peuvent marcher selon une sorte de routine. D'autres concitoyens, les béotiens irréductibles, seront fort vexés de voir étalés par une plume jeune, sous les lumières vives de la science, les tares, la bêtise, les vices, la sourde et puissante barbarie qu'on grima pendant plus de cent ans en civilisation parfaite parce que ces misères profitaient à certains. Misères dont le poids écrasant a si longtemps retardé l'évolution de votre collectivité et que l'ère nouvelle de reconstruction et de sauvetage doit constamment combattre.

[viii]

Le jugement de ces deux catégories de gens que notre génération assoiffée de probité et de vérité a déjà clouées à l'immense musée de la fumisterie où nous contemplons avec une sorte de rancœur parfois le pourquoi incontestable de nos angoisses, leurs dires ne nous intéressent pas, ne sauraient non plus nous intéresser dans la circonstance du moment. Nous les laisserons nourrir la niaiserie des pitreries mélancoliques de tous les jours.

Mais, accomplissant sa destinée d'œuvre sincère, vraie, le livre de René Victor intéressera la jeunesse et tous ceux, assez nombreux déjà, heureusement, qui voient, qui savent et comprennent l'intérêt, les avantages, la nécessité impérieuse de la connaissance des êtres avec qui l'on vit et qu'on doit sauver ou améliorer par la lumière et la vérité. Il contribuera à engager plus d'hommes dans les routes d'études ouvertes à l'esprit haïtien par Firmin et quelques autres, continuées par des aînés comme Auguste Magloire, Price-Mars, J. C. Dorsainvil ; routes refermées pendant quelque temps, et reprises avec un plus beau courage par des jeunes pleins d'espérances comme Camille Lhérisson, Lorimer Denis et Duvalier, Louis Mars, René Victor, Jules Blanchet, René Piquion, Yvan Jeannot, René Rosemond et André Liataud. Je lui souhaite vivement de remplir ce dernier rôle surtout auprès des intelligences fraîches : celles de ma génération et celles des générations futures.

Car, l'on n'arrivera à extirper certaines tares du sein de notre collectivité handicapée qu'à la condition de les bien connaître tout d'abord : de savoir comment elles se sont développées au cours des siècles tourmentés de notre histoire, les maux formidables qu'elles ont engendrés, pourquoi les combattre et éviter de reproduire l'ambiance et

les circonstances honteuses qui favorisèrent jadis leur plein fleurissement.

L'un des rares hommes sincères de notre milieu, Sténio Vincent, il n'y a pas longtemps, s'écriait après avoir, lui aussi, dénoncé courageusement nos faiblesses : « ... Si nous sommes entrés avec vous, au cœur même des choses haïtiennes, c'est parce que nous voulons aussi [ix] que vos esprits se transportent vers l'avenir de ce pays et qu'ils se maintiennent sans cesse dans le tourment nécessaire des destinées nationales... »

C'est ce que veut notre génération qui paie de son écrasement et de son incommensurable angoisse l'insouciance impardonnable des générations du passé. A la faveur des idées d'humanité qui délivrent lentement le monde d'aujourd'hui, libèrent la personne humaine par une éducation plus digne et plus vraie, nous avons livré, à côté de notre actuel gouvernement de relèvement, un combat pour la délivrance, la refonte dans une certaine mesure de notre peuple ployé sous une hérédité très lourde compliquée de vices amassés au cours d'un siècle d'abandon et de grimaces.

Dans ce combat, René Victor apporte aujourd'hui sa contribution sincère et dépouillée de fausse honte et d'artifice. La voici. Elle mérite qu'on l'aide à avoir le plus d'action possible en vue de la victoire de l'esprit et de la vérité sur l'ignorance des masses et sur la mauvaise foi des élites pourries et insouciantes qui ont toujours perpétué la stagnation de nos pauvres multitudes dans le but effroyable de pouvoir les corrompre facilement, les atteler au service d'intérêts particuliers, les exploiter de toutes manières, jusqu'au sang, jusqu'aux fibres les plus sacrées de la personne humaine.

10 Septembre 1937.

ROUSSAN CAMILLE

[x]

[1]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

I

Démarches sociologiques de la Collectivité Haïtienne dans l'Histoire

[Retour à la table des matières](#)

[2]

[3]

Démarches sociologiques de la collectivité haïtienne dans l'histoire

LE MOUVEMENT SOCIAL HAÏTIEN

Au Dr. RULX LÉON

Qui me porta à ordonner dans ce cadre ¹ les notes jetées, éparses, après les heures d'étude et au hasard des observations, témoignage d'amitié.

[Retour à la table des matières](#)

PRENDRE une société que les événements dans le court espace de 1789 à 1804 avaient précipitamment forgée des dépouilles d'une société coloniale en désagrégation, — suivre les tâtonnements d'hommes neufs dans un cadre social où les avait jetés la force des circonstances et que la Grande Révolution Française venait d'instaurer chez un peuple éduqué sur les bancs austères de la monarchie, — identifier les grandes forces qui ont mené leur société, héritière universelle d'une autre où, durant trois cents ans, deux races, donc deux tempéraments, représentées en grand nombre par leurs éléments inférieurs : l'une à l'avant-garde de la civilisation, abêtissant l'autre stationnaire ; où deux races donc virent soumettre dans le même creuset à l'expérience d'une commune vie sociale, leur mentalité, leur langue, leurs croyances, leurs moeurs, leurs coutumes, leur esthétique, — noter dans les manifestations tumultueuses d'un tel groupement l'orientation

¹ Communication faite à la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti le 30 Mai 1937.

que leur ont donnée ces forces constitue une entreprise complexe et certainement délicate.

[4]

Pour faciliter la compréhension de notre mouvement social, il importe de classer la collectivité haïtienne au point de vue psychosocial car les faits sociologiques, objet de cette étude, se développent en fonction de la mentalité commune.

Nous ne retenons pas les classifications que dictaient à Leplay² l'organisation des sociétés et à Spencer³ puis à Durkheim⁴ leur degré de composition. Nous accueillons de préférence la distinction psychologique de Verkant⁵ à laquelle se ralliait Deniker⁶. Il nous suffira de la compléter. Ils divisaient les peuples, écrit le Dr. Georges Montandon⁷, en deux groupes, les primitifs (*naturvolker*) et les civilisés (*kulturvolker*). Ils reconnaissent, il est vrai, une catégorie mixte, celle des demi-civilisés, mais ils les plaçaient expressément beaucoup plus près des primitifs. Les juifs, les hindous (nous ajoutons les haïtiens) qui s'y rangent ont adopté la forme extérieure de la civilisation tout en conservant la mentalité primitive.

Au point de vue psycho-social, les sociétés primitives, tout comme les demi-civilisées et les civilisées peuvent se répartir en deux grandes catégories. Les unes, homogènes ou simples, résultent du développement d'hommes généralement rattachés à un rameau d'une race anthropologique, tel le groupement des germains descendant de la branche aryenne. Elles possèdent chacune une mentalité unique et les faits collectifs se retrouvent identiques chez tous les membres. L'autre groupe de sociétés résulte de la fusion des éléments de divers groupements homogènes de même race ou de races différentes. C'est ainsi que la pénétration du continent africain a occasionné dans certaines antilles et dans quelques régions de la terre d'Afrique la

² Leplay. L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'Histoire de toutes les races et de tous les temps.

³ Herbert Spencer, *Principles of sociology*. [La version française est disponible sur [Gallica](#). JMT.]

⁴ Durkheim (Emile). *Les règles de la méthode sociologique*.

⁵ Verkant (Alfred). *Naturvolker and kulturvolker*.

⁶ Deniker. *Les races et les peuples de la terre*.

⁷ Dr. Georges Montandon. *Traité d'ethnologie culturelle*.

fusion des nègres et des européens. Ces sociétés peuvent s'appeler hétérogènes. Elles disposent d'un complexe psychologique où entrent les [5] éléments de diverses mentalités posant chacune ses faits sociologiques. C'est dans cette espèce de société qu'il convient de ranger la collectivité haïtienne dont la mentalité comprend principalement les apports psychologiques des nègres importés d'Afrique, ceux de leurs anciens maîtres, les colons français et quelques traits propres.

Maintenant on saisira plus aisément en quoi consiste le mouvement social en général et tout particulièrement le nôtre. Normalement les démarches d'une société doivent tendre vers son entier développement ou mieux vers sa parfaite formation. Aussi leur orientation varie-t-elle suivant l'espèce sociale. Un groupement homogène marchera vers la maturité de sa mentalité, lequel mouvement se reflétera dans révolution des démarches collectives, comportement politique, langue, esthétique, croyances, mœurs, coutumes. Parvenu à ce stade ultime, et à un certain moment, ne pouvant plus s'adapter aux exigences de la civilisation qui l'a dépassé, de la nouvelle ambiance universelle, il présentera les symptômes de sa décadence et la courbe de son devenir commencera à décroître. « Les espèces animales semblent disparaître, opine Gustave Le Bon ⁸, lorsque trop stabilisées par un lourd héritage ancestral, elles ne peuvent plus s'adapter aux variations du milieu ». Cette constatation s'appliquerait clans une certaine mesure aux espèces sociales aussi bien qu'aux espèces animales.

Mais comme nous l'avons précédemment établi, la collectivité haïtienne rentre de préférence dans les groupements hétérogènes ou complexes. Son mouvement social consistera dans l'acheminement vers cette mentalité sui generis qui s'élaborera des deux mentalités africaine et française mises en présence et se traduira dans l'évolution de ses deux espèces de faits collectifs et de leurs rapports successifs. Dans le creuset social où les ont conduites les circonstances historiques, un ou deux siècles ne peuvent suffire à la pression des conditions de vie de notre milieu pour leur conférer une physionomie propre à la collectivité haïtienne. La grande « loi de l'association » qui, selon Durkheim ⁹, s'applique également à la bio-sociologie, demande [6] un

⁸ Gustave Le Bon. *Lois Psychologiques de l'évolution des peuples*.

⁹ Durkheim (Émile). *Les règles de la Méthode sociologique*.

temps beaucoup plus long pour se réaliser. Les États-Unis d'Amérique, groupement originellement hétérogène et actuellement homogène au point de vue psycho-social, en firent exception en raison de leurs antécédents ethniques. On sait qu'un atome d'hydrogène combiné à un atome de chlore donne au fond de l'éprouvette un corps nouveau, une molécule d'acide chlorhydrique. On connaît seulement le processus de cette réaction chimique. Mais comment la nature et la proportion de ces deux facteurs ont-elles pu déterminer un élément sui generis ? Ici se dresse l'énigme. D'où également la difficulté de saisir la nature intime de cette réaction psycho-sociale en vertu de laquelle deux ou plusieurs mentalités collectives différentes soumises à des conditions identiques de vie engendrent une autre à physionomie propre. On connaît les causes qui la provoquent, internes (nombre, valeur des mentalités), externes (climat, durée, circonstances historiques) mais non comment elles agissent.

Cette réaction, terme du mouvement social, suppose des phases intermédiaires que reflétera la série des rapports présentés entre elles par les deux espèces de faits sociologiques qui peuvent donc entretenir des relations étroites selon le degré de compatibilité (même stade d'évolution, ressemblance intrinsèque) des mentalités africaines et françaises qui les posent. Tel serait le mouvement social d'une collectivité où les tempéraments anglais et américains se développeraient dans des conditions semblables. Ils peuvent également s'opposer, se repousser selon leur degré d'incompatibilité (stade différent d'évolution, dissemblance intrinsèque). Ils peuvent aussi se dominer les uns les autres en raison des circonstances historiques, de la situation sociale et de la valeur numérique des représentants de la mentalité qui les engendre.

Avant donc d'étudier le mouvement social haïtien, il convient de caractériser brièvement les forces psychologiques qui le produiront, qui constituent notre mentalité collective hétérogène.

Quelles sont donc les mentalités dont les éléments conditionnent nos manifestations collectives ? En décomposant ce complexe communément appelé tempérament haïtien, nous recueillons trois facteurs qui, dans des proportions différentes, entrent dans sa formation, la [7] mentalité africaine, la mentalité française, puis quelques traits engendrés sur le sol haïtien.

Rappelons très sommairement les traits de la mentalité française qui, comme nous le verrons, colorent nos démarches sociologiques. Notons avec Hannibal Price ¹⁰, le goût du paradoxe, de la blague ou du mythe, de la fanfaronnade, du vice. Signalons aussi un vif amour de la liberté. Citons enfin cet idéalisme, cet amour de ce qui devrait être. Toutes les fractions de notre société hétérogène ne représentent pas dans une égale proportion ces traits de la mentalité française. On les trouvera surtout chez ceux qui ont bénéficié d'une certaine dose d'instruction. Car, comme l'ont fait ressortir Frédéric Marcelin ¹¹ et Auguste Magloire ¹², reflétant les exigences de l'esprit français tant au point de vue éducationnel qu'intellectuel, notre enseignement, depuis 1806, lui recrute des représentants au sein de notre collectivité.

À son tour, la mentalité africaine se ramène presque à la mentalité primitive. Voici quelques-uns de ses traits qui donneront également le ton à nos démarches sociologiques : le mysticisme. Le Dr. Louis Mars ¹³, dans sa récente communication à la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti, a mis en lumière que notre société continue à évoluer sur le plan mystique, corroborant, à l'aide des données de la psychiatrie, la ressemblance observée entre les croyances religieuses haïtiennes et africaines. Relevons également une prédominance de l'affectibilité aux dépens de toute notion de discipline, d'autorité, d'ordre, de technique d'où que Lévy-Brühl ¹⁴ la qualifie de prélogique et Raoul Allier ¹⁵ de paralogique, trait qui d'après les ethnographes, Gobineau ¹⁶, Hankins ¹⁷, Élie Faure ¹⁸, Le colonel Meymer ¹⁹ [8] donne le ton aux démarches raciales du Nigritien et qui, joint à ce sentiment très développé de l'hospitalité, cette sobriété excessive, cette bonté naturelle, continue à conférer une physionomie propre à nos agglomérations rurales. Comprenant les 92 pour 100 de notre

¹⁰ Hannibal Price. *Essai sur la Réhabilitation de la Race Noire*.

¹¹ F. Marcelin. Au gré du Souvenir.

¹² A. Magloire. Essai sur le Tempérament Haïtien.

¹³ Dr. Louis Mars. La Psychiatrie et la mentalité haïtienne.

¹⁴ Lévy Brühl. *La mentalité primitive*.

¹⁵ Raoul Allier. Les Civilisés et Nous. Psychologie de la conversation.

¹⁶ Gobineau. *De l'Inégalité des Races Humaines*.

¹⁷ Hankins. La Race dans la Civilisation.

¹⁸ Elie Faure. Les trois gouttes de sang.

¹⁹ Le Colonel Meymer. *L'Afrique Noire*.

communauté, et n'ayant presque pas bénéficié de l'instruction, elles cheminent, contrairement à nos élites, uniquement actionnées par le subconscient racial en fonction duquel elles posent des faits sociologiques.

Ces traits des mentalités française et africaine ont pu les uns les autres conserver leurs marques distinctives vu qu'un siècle et demi près n'a pu suffire à l'action des conditions de notre milieu pour leur conférer un aspect propre à la collectivité haïtienne.

Par ailleurs, ils n'épuisent pas tout le complexe psychologique haïtien. Subsistent certains éléments spécifiques de notre mentalité qui ne sont autres choses que des tares contractées lors de sa gestion dans l'esclavage et durant notre siècle de douloureuse expérience sociale. Ils projetteront une certaine lumière sur l'orientation de nos démarches sociologiques dans l'Histoire. Ils forment un patrimoine commun aux représentants des deux mentalités qui avaient passé par les mêmes antécédents.

Notons cette horreur instinctive du travail manuel, un profond attachement à l'idée de faveur au détriment de la notion de Droit et une étonnante complaisance pour ce qui n'est pas vrai, pour le mensonge sous toutes ses formes.

Cette mentalité hétérogène que nous venons de décomposer s'étaye sur notre biologie, écrit le Dr. Price Mars ²⁰, comme point de départ d'ailleurs de toute constitution mentale. Et dans le métissage haïtien, le facteur nègre prédominant, les traits de la mentalité africaine forment donc l'élément base de notre mentalité hétérogène, étant ceux que possédaient originairement les 700.000 esclaves desquels allaient sortir toutes les fractions de la société haïtienne. Le milieu colonial y a fait simplement germer des tares. Ensuite le moment historique si fortement caractérisé de 1789 à l'avènement de Bonaparte y a greffé certains traits de la mentalité française.

[9]

Maintenant nous connaissons l'espèce psycho-sociale à laquelle se rattache notre collectivité et les forces psychologiques indispensables à la compréhension de ce complexe de faits sociologiques que son

²⁰ Dr. Price Mars. *[Une étape de l'Evolution Haïtienne.](#)*

Histoire va présenter. Nous savons le terme vers lequel elle doit tendre et les diverses étapes qu'elle peut réaliser au cours de son évolution. À la lumière de toutes ces données, le mouvement social haïtien va nous révéler deux phases distinctes, l'une nettement découpée et la seconde seulement ébauchée. De 1804 aux environs du Manifeste des griots, de l'apparition de « Ainsi parla l'oncle », disons inexactement aux environs de 1928, il accusera une prédominance historique de plus en plus accentuée des démarches sociologiques reflétant la mentalité française et les tares inhérentes à notre formation avec de nombreuses réactions passagères de la mentalité africaine et de 1928 à nos jours une réaction efficiente de la mentalité africaine trop jugulée et tendant à imposer quelques-uns de ses faits sociologiques.

Mais où devons-nous les étudier ? Si les grandes races en Anthropologie se reconnaissent par leur angle facial, leur coloration, les nations par cette communauté d'idées, de sentiments, de souvenirs qui les fixent sur un territoire et leur assignent un idéal et des intérêts communs, à leur tour, les groupements sociaux se distinguent par les faits sociologiques c'est-à-dire par leur comportement politique, leur langue, leurs croyances, leurs mœurs, leurs coutumes, leur esthétique, qui, considérés au point de vue évolution, constituent leurs démarches sociologiques.

D'après Durkheim ²¹ et Bouglé ²², ces manifestations collectives sont communes aux membres d'un groupement social donné. D'où leur généralité. Par ailleurs, elles existent en elles-mêmes en dehors des consciences individuelles et se transmettent, s'imposent aux diverses générations. D'où leur caractère contraignant. « Elles ne dépendent pas de l'individu pour exister, non qu'elles impliquent un sujet collectif distinct des individus qui composent le groupe social, mais [10] parce qu'elles se présentent avec des caractères dont on ne peut rendre compte par la seule considération des individus comme tels ». Elles sont le résultat de l'élaboration des données de la conscience individuelle associées sous l'influence du milieu. Elles concrétisent la manière de penser, de sentir, d'agir d'une société. En un mot, elles sont fonction de la mentalité du groupement. Nous suivrons donc les diverses phases du mouvement social haïtien dans nos démarches sociologiques et comme

²¹ Durkheim. *Les règles de la méthode sociologique*.

²² Bouglé, Célestin. *Qu'est-ce que la sociologie ?*

notre société forme un groupement hétérogène, nous en retrouverons une dualité en fonction des deux mentalités en présence.

Mais d'abord à quel critérium recourir pour caractériser une étape n'importe laquelle d'un mouvement social et tout particulièrement du nôtre ? S'agissant d'un groupement homogène, il suffira de considérer les manifestations collectives en elles-mêmes pour suivre la marche de la mentalité commune vers sa maturité. En présence d'un groupement hétérogène ou complexe, il conviendra de faire appel au Droit qui reflétera les diverses phases soit de rapprochement, soit de prédominance, soit de fusion traversées par les manifestations collectives des diverses mentalités selon que dans leur réglementation, il les aura consacrées dans une égale proportion ou qu'il aura tenu compte d'une seule espèce, refoulant les autres par des mesures correctives ou qu'enfin il aura prescrit des démarches éclectives.

« En effet, écrit Durkheim ²³, la solidarité sociale est un phénomène tout moral qui par lui-même ne se prête pas à l'observation exacte, surtout à la mesure, il faut donc substituer au fait interne qui nous échappe un fait externe qui le symbolise et étudier le premier à travers le second. Ce symbole c'est le Droit. En effet, la solidarité existe malgré son caractère immatériel, elle ne reste pas à l'état de pure puissance mais elle manifeste sa présence par des effets sensibles. Là où elle est forte, elle incline fortement les hommes les uns vers les autres, les met fréquemment en contact, multiplie les occasions qu'ils ont de se trouver en rapports. Plus les membres d'une société sont solidaires, plus ils soutiennent des relations diverses, soit [11] les uns avec les autres, soit avec le groupe pris collectivement : car si leurs rencontres étaient rares, ils ne dépendraient les uns des autres que d'une manière intermittente et faible. D'autre part, le nombre de ses relations est nécessairement proportionnel à celui des règles juridiques qui les déterminent. En effet, la vie sociale, partout où elle existe d'une manière durable tend, inévitablement à prendre une forme définie et à s'organiser et le Droit n'est autre chose que cette organisation même dans ce qu'elle a de plus stable et de plus précis. La vie générale de la société ne peut s'étendre sur un point sans que la vie juridique s'y étende en même temps et dans le même rapport. Nous pouvons donc être certains de trouver reflétées dans le Droit toutes les vérités essentielles de la solidarité sociale. »

²³ Durkheim. [*La division du travail social*](#).

Donc le Droit révèle les manifestations de la solidarité, en un mot les liens qui unissent les membres ou les diverses fractions d'un groupement social. Dans cette constatation, Durkheim envisage les sociétés en général. Il appert que le Droit reflétera ce que la solidarité présentera de spécifique dans un groupement hétérogène aussi bien que dans un groupement homogène. En effet, en traduisant les liens qui unissent les divers membres ou les diverses fractions auxquelles ils appartiennent, il mettra également en lumière ceux qui constituent les rapports entre les diverses espèces de faits collectifs qu'ils posent. Et partant il nous révélera les diverses phases soit de rapprochement, soit de prédominance, soit de fusion qu'aura traversées le mouvement social.

Mais en offrant cette unique base, notre démonstration n'embrassera que certaines manifestations collectives. Car « les formes sociales, poursuit Durkheim, peuvent se fixer sans prendre pour cela une forme juridique. Il en est dont la réglementation ne parvient pas à ce degré de consolidation et de précision ; elles ne restent pas indéterminées pour cela, au lieu d'être réglées par le Droit, elles ne le sont que par les mœurs. » C'est ainsi donc que bon nombre de manifestations collectives, de par leur nature, ne réclament pas la codification, telles les mœurs, les coutumes ou bien sont régies d'une manière qui ne reflète pas la mentalité qui les a engendrées, telles les diverses formes de l'esthétique. En un mot bien que le Droit dans le sens de [12] loi-mère ou constitution et de lois organiques, en fasse mention et que ce simple fait puisse parfois fournir de précieux renseignements, il conviendra de les étudier surtout en elles-mêmes. Pour apprécier donc les rapports qu'entreprendront les faits collectifs de la mentalité africaine et de la mentalité française durant les deux périodes du mouvement social haïtien, nous ferons appel tantôt à l'Histoire du Droit Haïtien²⁴ et nous nous pencherons également sur les faits sociologiques eux-mêmes.

²⁴ Cf. Thalès Jean Jacques. *Histoire du Droit Haïtien*.
Cf. Henri Therlonge. *Essai sur les Constitutions d'Haïti*.

PREMIÈRE PÉRIODE DU MOUVEMENT SOCIAL HAÏTIEN

Prédominance des démarches sociologiques de la mentalité française affectée par nos tares psychologiques et nombreuses réactions des démarches sociologiques posées par la mentalité africaine.

Nous allons passer en revue chacune des démarches sociologiques de notre collectivité :

Comportement Politique Haïtien.

Dans un groupement social, les institutions politiques desservent le comportement politique c'est-à-dire la manière collective des individus de se conduire dans leurs multiples rapports avec l'État et vice versa, rapports concrétisés dans leur participation à la Chose Publique et dans le rôle des gouvernements de les stimuler ou de les mettre dans la voie de la civilisation. La généralité de nos Chartes régleme un comportement politique reflétant la mentalité française à une étape de son évolution. En effet, dans l'année de la tragique expérience dessalinienne, les révolutionnaires de l'Ouest rédigèrent pour le Peuple Haïtien la Constitution de 1806 et proclamèrent le régime démocratique. Ainsi nos premières institutions politiques reflétèrent les aspirations de cette fraction d'haïtiens qui en raison de leur éducation poursuivie en France et surtout de l'oppression sociale dont ils avaient gardé en horreur le souvenir, avaient embrassé les principes [13] de la Révolution Française et les avaient agités aux yeux d'une masse brusquement émancipée de l'esclavage et assoiffée de nouvelles libertés. Ce nouveau cadre où ils venaient de précipiter la nation demandait des antécédents sociaux et politiques tout autres. Dix huit siècles austères de gouvernement monarchique avaient éduqué les français, avaient conduit leur mentalité au stade d'évolution qui leur permettait quelque peu de s'y mouvoir. En un mot, nos constituants

s'empressèrent de satisfaire les idéaux de 89 que les circonstances historiques avaient greffés sur la mentalité africaine en manière de traits secondaires, variables et surtout superficiels. Ils n'avaient pas tenu compte des besoins psychologiques de cette immense agglomération rurale qui, lors, formait à elle seule presque toute la nation haïtienne. Privée de sa liberté durant trois siècles, cette masse d'esclaves l'avaient recouvrée en déformant sa conception. Toussaint Louverture avait entrepris un travail d'éducation sociale ²⁵ mais son effacement prématuré l'arrêta pour faire place à la ruée vers l'Indépendance. Aucun article de la Charte de 1806 n'accueillit ce besoin d'ordre, de discipline, dont témoignèrent nos masses tout comme celles de toutes les sociétés primitives et auxquelles leur système de civilisation a toujours spontanément suggéré un genre de gouvernement fort (tribu, royaume, empire).

Remaniée en rendant désormais effective la séparation des Pouvoirs, la Constitution de 1806 devint celle de 1816 et ainsi accusa une avance dans le nouveau cadre de 89. « Par plusieurs de ses articles, observe Joseph Janvier ²⁶, la constitution de 1816, comme de 1806 n'est qu'une copie exacte de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 ». Elle régit les destinées d'Haïti jusqu'en 1843, époque où les révolutionnaires triomphant firent voter une nouvelle charte.

Pour la première fois, ils introduisirent dans nos mœurs politiques la liberté des cultes (art. 28), la liberté de l'enseignement (art. 31), [14] l'institution du Jury (art. 32) et le droit d'interpellation (art. 31, 2^{ème} paragraphe), autant de choses qui témoignent de la pénétration dans nos mœurs du régime libéral, donc de la prédominance de plus en plus accentuée de la mentalité française.

La constitution de 1846 en vigueur sous les gouvernements des Présidents éphémères, Rivière Hérard, Phillipe Guerrier, Pierrot, jouets de la fameuse politique de doublure, enregistra une avance encore plus accélérée de notre élite dans les coutumes démocratiques, car elle renferme en son art. 71 un des traits caractéristiques du régime parlementaire : le choix des secrétaires d'État parmi les sénateurs. L'art. 109 consacre et régit le droit d'objection. L'art. 119 pose les conditions du droit de pétition, forme de participation directe et

²⁵ Colonel Nemours. Vie de Toussaint Louverture.

²⁶ Joseph Janvier. Les constitutions d'Haïti.

collective du peuple à l'exercice de la Chose Publique. Le droit de veto apparut également. La Constitution de 1846 acheva de transplanter dans notre milieu les institutions politiques d'outre-mer les plus libérales. Aussi marque-t-elle la phase aiguë de la prédominance du comportement politique propre à la mentalité française.

Contre toute attente, la charte de 1849, dans sa forme impériale, a consacré toutes les clauses libérales de celle de 46. Elle ne se donna pour but que d'assurer une certaine stabilité au pouvoir exécutif, ce que les vœux de tous appelaient comme pouvant seul maintenir la paix dans le Pays.

À l'avènement de Geffrard, le prompt retour à la Constitution de 46, modifiée dans la suite par les lois constitutionnelles du 28 Juillet et du 11 Décembre 1860 n'apporta aucun changement à notre comportement politique. Et les nombreuses chartes qui suivirent, celle de 1867. en vigueur sous Salnave et Saget, celle de 74 sous Domingue, celle 79 sous Salomon, modelée sur celle de 46 et contemporaine du Parti Libéral dont les Chefs Boyer Bazelais et autres s'assignèrent pour rêve de faire rayonner dans notre milieu les théories politiques les plus évoluées d'outre-mer. celle de 1888 sous Légitime, celle de 1889 sous Florvil Hyppolite, celle 1918 sous Dartiguenave et celle de 1932 votée par les Chambres de 1930 témoignèrent toujours d'un libéralisme outré.

[15]

Cette tare de la mentalité haïtienne, le dédain du travail communément appelé servile, du travail manuel, du travail de la terre par exemple, colora également notre comportement politique. Epaulée par notre système d'enseignement théorique emprunté à l'ancienne mère-patrie, durant toute cette période du mouvement social, elle versa dans la politique la généralité de notre élite, que dis-je, la généralité du pays.

Et là, sous l'action de cette autre tare, l'idée de faveur, on dépeça la Chose Publique, octroyant les premières parts, non aux valeurs sérieuses mais à ceux que les relations d'intérêts, de parenté, d'alliance, d'amitié commandaient de favoriser.

Mais, dans le déroulement de notre Histoire, des réactions passagères de l'a mentalité africaine discontinuèrent fréquemment cette prédominance du comportement politique français.

La première en date s'affirma au seuil de notre Indépendance. Jean-Jacques Dessalines se fit couronner Empereur. La Constitution impériale de 1805, en remettant les pouvoirs entre les mains de deux ou trois individus, l'Empereur qui portait le titre de Chef Suprême de l'armée, le Ministre des Finances et le Secrétaire d'État, reflétait bien ce besoin d'autorité qui devait servir de base au nouvel édifice social à construire par le moyen du travail. Certes, dans l'esprit des généraux de 1804, l'institution d'une forme de gouvernement militaire devait prévenir un retour offensif des français, mais la persistance de la soldatesque durant près d'un siècle après la signature de l'ordonnance de Charles X ne confirme-t-elle pas que ce régime dénotait un pressant besoin social de discipline.

Le Gouvernement de Christophe apparaît comme une autre réaction de la mentalité africaine. La Constitution de 1807, dédaigneuse de toute proclamation de droits fictifs, posa des règles qui permettaient de discipliner les nègres dans les multiples manifestations de leur vie : comportement politique, croyances, activités spirituelles, matérielles constituaient autant de moules fermes où la mentalité africaine, primitive, encore malléable, placée durant plusieurs générations, devait se former en acquérant ces principes qui conditionnent chez l'individu l'apparition de la personnalité c'est-à-dire de la conscience de [16] ses droits, de ses devoirs. Toutes ces réflexions s'appliquent également à la Constitution Monarchique de 1811. Pour les confirmer, nous citons volontiers cette conclusion sociologique de Joseph Janvier : « Tous les peuples ont évolué en passant de l'état monarchique ou despotique qui suppose un peu de contrainte à l'état de liberté qui touche à l'anarchie. Il sera toujours à regretter pour les patriotes haïtiens aux idées larges que toute l'île d'Haïti n'eût point été soumise aux armes d'Henri Christophe. Mieux que son adversaire Pétion, il aura pu établir, enraciner au milieu du jeune Peuple noir les habitudes d'ordre, d'économie, de respect de l'autorité, de la loi, des deniers publics qui font les grandes nations. Les idées de progrès qu'il avait enfoncées dans les cerveaux malléables des haïtiens de son temps eussent suffi, s'il avait l'heureuse chance qui échut plus tard au Président Boyer, pour rendre la nation haïtienne à jamais unie, pacifique et prospère. »

Par ailleurs, toute notre Histoire émaillé de faits à travers lesquels se manifeste cette réaction de la mentalité africaine. Signalons ce changement d'attitude de nos hommes politiques à leur avènement au

Pouvoir. Sortis de l'arène, ils tournèrent le dos aux idées libérales. Car en face de la réalité, une masse rurale et urbaine, amorphe, dépourvue de toute notion technique, donc d'ordre, de discipline, de tout idéal collectif précis, ils ont éprouvé la nécessité de durcir leur poigne, unique levier capable de la tirer de l'ornière où elle croupit. De 1808 jusqu'à 1816, la volonté du libéral Pétion tient lieu de la Constitution de 1806. En mai 1811, toujours ce grand démocrate se fit octroyer un second mandat par l'unanimité des sénateurs, entendez par là un sénat de cinq membres. Les autres avaient gagné les frontières de Christophe et de Borgella. Boyer régna en maître sur l'île pendant vingt cinq ans, attachant à la glèbe la masse rurale et la refoulant constamment dans la plaine et dans la montagne par des mesures correctives. Leurs successeurs, de Rivière Hérard à Vilbrun Guillaume, d'ailleurs pour la plupart recrutés dans les rangs des généraux, avaient surtout appuyé leur fauteuil sur l'armée, et n'avaient jamais trop compté sur l'estime publique que leur vertu politique pouvait leur attirer. D'instinct, ils s'inspirèrent des règles [17] communes au gouvernement des peuples qui traversent le stade affectif, celui où le progrès se réalise par la poigne oligarchique d'une ou de quelques volontés. De l'autre côté de la barricade, les représentants de la mentalité française, loin de la réalité, des véritables besoins de cette masse, crurent juste de réclamer le respect de la Constitution tout en minant l'ordre établi. D'où la maxime célèbre : « Dès que la Constitution est violée, la révolution est le plus sacré de tous les droits ». Cette observation sociologique explique toutes nos convulsions séculaires.

Ces réactions de la mentalité africaine confirment cette constatation de Rossell y Villar ²⁷ qui dans son ouvrage « La Raça » écrit : « À travers les vicissitudes, le caractère essentiel des races, la mentalité, reste indestructible même lorsque celles-ci dégradées par une longue sujétion en arrivent à oublier leur origine et à se croire de même souche que leurs oppresseurs. Tout ce que peut faire sur une race un milieu social différent de son milieu naturel, c'est de l'affecter ».

Croyances Haïtiennes dans l'Histoire.

²⁷ Rossel y Villar. « La Raça » cité par Henri Neuville dans les « Archives de l'Institut International d'Anthropologie. »

Ici encore, les démarches collectives révèlent une prédominance de la mentalité française, dans les tendances de plus en plus prononcées de nos chartes à ériger en règle constitutionnelle le Catholicisme, cette forme supérieure du Christianisme qui traduit le sens du divin des peuples parvenus à un stade élevé de civilisation. La Constitution de 1806 énonce : « La religion Catholique, apostolique, romaine, étant celle de tous les haïtiens, est la religion de l'État. Elle sera spécialement encouragée ainsi que protégée ». On remarquera qu'elle ignore le comportement religieux de la masse hier esclave durement accrochée à l'Olympe Africain dont les dieux venaient de tirer l'épée dans l'épopée de 1804. La Constitution de 1807 ira plus loin : « La religion catholique, apostolique et romaine proclame-t-elle, est seule reconnue par le gouvernement, l'exercice des [18] autres cultes est toléré mais non publiquement ». La même observation s'applique à la constitution de 1811. Dans l'art. 50, la charte de 1816 « accorde au Président d'Haïti la faculté de solliciter de sa Sainteté le Pape, la résidence d'Evêque pour élever à la prêtrise les jeunes haïtiens dont l'a vocation serait d'embrasser l'état ecclésiastique ». Dès ce moment, on pensa sérieusement à soucher l'Église d'Haïti à Rome. Mais la constitution de 1843, imbuée des théories révolutionnaires de 89, proclama la liberté de tous les cultes en ne conservant pour l'État que la possibilité de les réglementer. Elle ne vécut que trois ans. Mais celles de 46, de 49, de 67, de 70, de 74, de 79, de 88, de 89, de 1917, de 1932 protégèrent spécialement la religion Catholique.

Sa prédominance s'est également affirmée par les pressantes démarches de nos gouvernements en vue de faire rentrer l'Église d'Haïti subordonnée à l'État sous le giron de Rome et qui furent couronnées par le Concordat de 1860. Ce traité assura le triomphe du mysticisme chrétien.

Mais le comportement religieux de la mentalité africaine a formé opposition. Me. Lorimer Denis et le Dr. François Duvalier, après avoir dressé un parallèle ²⁸ entre la religion des nègres africains et les croyances populaires de la communauté haïtienne dans sa physionomie franchement rurale que lui confèrent les 2.200.000 individus de la

²⁸ Dr. F. Duvalier et Me. L. Denis. La mentalité haïtienne est-elle africaine ou gallo-romaine ?

masse, conclurent que « notre constitution mentale, tous les motifs inconscients de notre conduite sont gouvernés par nos ataves africaines ». Ne faut-il pas considérer ce fait comme une réaction de la mentalité mystique haïtienne. Loin de s'effacer comme l'ordonnent tacitement nos constitutions et formellement nos lois organiques, les mesures de police et les sermonnaires du haut de la chaire, elle a marié son comportement religieux avec celui de mentalité prédominante formant avec lui un syncrétisme étonnant : le Vaudou. Les entités de l'Olympe Africain ont cherché un abri derrière les armoiries de la Sainte Vierge et des Saints. La jalouse [19] Erzulie s'est parée du manteau de la Sainte Vierge et Hogou Badagri chevauche sur la monture de Saint Jacques le Majeur. Les incantations se fondent avec les prières liturgiques et l'haçon alterne avec la clochette.

Parlers Haïtiens dans l'Histoire.

La langue d'un peuple reflète sa tournure d'esprit c'est-à-dire sa manière d'exprimer ses perceptions, ses idées, ses sentiments, ses sensations et indique son stade d'évolution psychologique, stade affectif ou prélogique²⁹ ou stade logique. À ce point de vue, notre démarche collective témoigne de la prédominance de la mentalité française, caustique et assez synthétique par rapport aux langues franchement analytiques. Certaines de nos chartes et quand elles sont muettes là-dessus, l'usage, consacrent formellement, imposent donc à la collectivité haïtienne la langue française qui, par ses nombreux synonymes, une abondance de particules imprécises et sa tendance à ramasser les faits ou les idées dans une formule qui en fait le tour plutôt qu'elle n'y pénètre, reflète l'esprit des compatriotes de Voltaire. Bien que les Constitutions de 1805, de 1806, de 1816 ne disent rien de la langue, il ne reste pas moins acquis que nos gouvernants et les citoyens en général utilisaient le français dans les actes relatifs à la vie civile et politique. La Constitution de 43 qui dans le dernier paragraphe de l'art. 31 énonce que « les langues usitées dans le pays sont enseignées dans les écoles », ne diffère pas des précédentes en ce qui concerne l'état de fait officiel du français. La même remarque s'impose pour les

²⁹ Lévy Brühl. [*La mentalité primitive*](#).

constitutions de 46, de 67, de 74, de 79. Mais à partir de la Constitution de 1888, toutes celles qui suivirent, les chartes de 89, 1917, de 1932 consacrent expressément le français, assurant ainsi la prédominance de sa tournure d'esprit.

Mais la mentalité africaine, encore davantage synthétique parce que primitive, malicieuse, musicale, harmonieuse dans l'expression des idées et des sentiments a-t-elle réagi comme pour les autres démarches [20] collectives ? Certainement oui. Et je n'avancerai pour toute preuve que cette impossibilité pour nos romanciers, narrants une tranche de la vie paysanne dans ses multiples modalités, de rendre certaines tournures d'esprit concrétisées dans les expressions créoles et la nécessité où ils se trouvent d'ouvrir les guillemets pour les transcrire telles quelles. Il faut être un ouvrier vraiment habile de la prose française pour y faire passer la musicalité³⁰ du patois de nos masses. Seuls, ceux qui ont essayé de conter en français les savoureuses anecdotes créoles savent combien, parées de la morphologie et de la syntaxe françaises, elles perdent de leur sel. Cette observation n'établit-elle pas une réaction de la pensée africaine qui refuse d'épouser le moule propre aux particularités de la pensée française et impose celui propre aux siennes ?

Arts Haïtiens dans l'Histoire.

Les arts reflètent dans une société, sa faculté du beau, sa compréhension, son sentiment de l'esthétique. Que nous révèlent-ils dans cette première période du mouvement social haïtien ? Remarquons d'abord que notre courte évolution n'a pu favoriser l'éclosion que de certains arts, de ceux qui prennent ordinairement naissance au lendemain même de l'avènement des peuples. Je retiens la Littérature. D'après la formule de Taine, elle doit être l'expression de la race c'est-à-dire de cette manière de penser, de sentir, d'agir qui s'élabore du croisement des individus d'origine différente mis en présence par le hasard des circonstances historiques. En la restreignant à notre point de vue sociologique, nous dirons qu'elle se pare de

³⁰ Jules Faine. Philologie Créole. Etudes historiques et étymologiques sur la Langue créole d'Haïti.

l'esthétique du groupement social. Mais nos cent trente trois ans d'indépendance couvent toujours nos éléments ethniques et ne suffisent pas à faire éclore une esthétique vraiment haïtienne. Nos premières manifestations littéraires reflètent celles de l'esprit français. D'une manière générale, nos premiers poètes, les Nau, les Coriolan, les Milscent ont [21] même dédaigné de capter dans leurs vers les forces psychologiques de notre âme nègre qui actionnaient nos ancêtres dans leurs immortels exploits et de puiser largement leurs thèmes dans la matière des guerres de l'Indépendance. Mr. Duraciné Vaval, dans son « Essai de Littérature Haïtienne ou l'âme noire », les a groupés sous le vocable de pseudo-classiques car dans leurs œuvres, ils imitaient la manière des Jean-Baptiste Rousseau, des Delille qui reflétaient le comportement artistique de la collectivité française se détachant de l'idéal classique et hésitant sur la voie du nouveau siècle franchement philosophique. Ensuite, il intitule : « Les Romantiques » le chapitre où il étudie nos générations de poètes qui se succédèrent car elles accordèrent leur lyre avec celle des Musset, des Lamartine, des Hugo qui chantaient la lassitude de l'âme française, déçue, blessée par la Grande Révolution.

Toutefois, il faut considérer comme des réactions, certaines de nos productions littéraires. Toute la souffrance de l'âme nègre sous le poids des servitudes coloniales traverse « Les rires et Pleurs » d'Os-wald Durand, versés au sein de notre resplendissante nature tropicale. Anténor Firmin fait le tour de l'Anthropologie, de la Sociologie, de l'Histoire et démontre « [L'Égalité des Races Humaines](#) ».

Nous citerions d'autres œuvres, celles d'un Justin Lhérisson, d'un Fernand Hibbert, d'un F. Marcelin, qui ont également réagi contre l'envahissement de nos manifestations littéraires par l'âme française.

Et dans le domaine de la musique ? Nos virtuoses du clavier par exemple ont-ils répercuté dans les motifs de leur production la sensibilité aiguë, dolente de l'âme nègre, les joies, les souffrances de certains tournants de notre vie nationale ? Ici, il faut distinguer. A l'école des grands maîtres français, notre production musicale écrite s'est davantage souciée d'apporter sa contribution à la production classique. Il convient d'excepter notamment un Occide Jeanty qui par une savante combinaison des sons et l'agencement expressif des rythmes a fait revivre dans ses œuvres l'explosion de l'âme nationale réalisant [22] dans un fracas de gestes héroïques le miracle de 1804 et

les réactions de notre sensibilité commune dans le déroulement de certains faits douloureux (Les vautours du 6 Décembre). Il est intéressant de noter la meringue haïtienne, genre véritablement original qui tient à la fois de la valse et de la meringue classique et dans lequel ont excellé les Lamothe, les Basquiat et presque tous nos artistes.

Pour ce qui concerne la musique vocale, notre élite se berce des romances françaises et entraîne nos tout petits dans les rondes et aux rythmes de chants qui égayaient les petits français et dont les thèmes (Il était un petit navire... etc...) sont empruntés à la vie française.

Mais coudoyez cette masse rurale toujours réactionnaire que Ton doit nécessairement consulter lorsque on prend des conclusions sociologiques pour le milieu haïtien, observez-la au bord des rivières où les lavandières battent les épaisses étoffes de leur accoutrement, dans les champs où s'organisent les joyeuses coumbites, le long de la grande route où les paysannes attardées regagnent leurs chaumières et le soir sur la terre battue des tonnelles, écoutez monter dans la nuit et aller bien loin, au delà de la dentelure de nos mornes, des chansons profondément mélancoliques, fuyant sur le ton mineur, qui racontent la souffrance intense de la race d'abord dans son corps avec le milieu africain puis courbée sous les charges dégradantes de l'esclavage, souffrance dont le Destin n'a pas daigné jusqu'ici marquer le terme. Vous y retrouverez ce dynamisme intérieur que les ethnographes choisissent pour caractériser le nigritien. Arrêtez-vous un instant, cherchez à discerner ce que disent les roulades de ces voix sonores et dolentes, vous dévoilerez la mentalité mystique de l'Africain qui fait intervenir les dieux dans les moindres activités de sa vie :

« Erzulie, coté ou yé, ou pas ouè moin l'en dlo

« Mâché la caille moin gran'n, mâché la caille moin ».

Pour la sculpture, cependant, un Normil Charles cisèle dans le marbre les bustes tumultueux des preux de 1804 et pétrit dans la glaise les lignes vagabondes de la créole s'élevant au réveil sur une chaude natte.

[23]

Pour ce qui concerne l'architecture, le Dr. Price Mars, dans « Une étape de l'évolution haïtienne » écrit de nos constructions urbaines : « Ce n'est pas en Afrique qu'il faut aller chercher un point de comparaison pour marquer le sens de leur évolution, St. Domingue nous fournira les éléments qui illustrèrent les étapes que nous avons parcourues ». Il les rattache donc à l'architecture coloniale à laquelle notre intelligence et notre émotivité ont apporté de modestes transformations. Il y voit donc l'expression de l'esthétique française adaptée à un moment de son évolution aux exigences du milieu colonial de St. Domingue. Mais pour l'architecture de nos habitations rurales, tout en la rattachant à l'architecture africaine, il note une sensible évolution traduite « par son confort plus accentué, par la simplicité esthétique de ses lignes, par son ameublement et l'agencement de ses matériaux ». Elle rappelle l'architecture primitive par sa physionomie, « sa forme quadrangulaire » et « l'utilisation des matériaux ». Nos paysans emploient presque uniquement les ressources fournies par leur milieu, ce qui dénote un peu cette franche conquête que la nature exerce sur les primitifs.

Les Mœurs et les Coutumes Haïtiennes.

Elles reflètent davantage encore la mentalité française. Les évolutions chorégraphiques qui passionnent nos élites consistent dans les mouvements de la valse, du tango et autres portés à un haut point de raffinement dans les centres réputés pour leur mondanité. Même observation pour nos diverses manières de nous comporter en société. Notre code de convenances est tout empreint de la politesse excessive du français avoisinant la fine hypocrisie.

Mais nos agglomérations rurales en manière de réaction s'accrochent à des usages qui remontent à la lointaine Afrique et contiennent parfois des notes originales de notre milieu. Elles ont jalousement conservé les danses africaines à mouvements simples, le pétro, le congo, etc... qui par la distance qu'elles maintiennent entre les unités d'un couple, l'attention que réclame leur exécution et également par leur caractère souvent religieux n'auraient pas grand'chose à envier [24] à la moralité de nos évolutions chorégraphiques modernes, de nos corps à corps voluptueux.

Par ailleurs, leurs diverses manières de se comporter dans leurs relations sociales témoignent d'un sentiment de l'hospitalité, d'une bonté native, d'un esprit de forte solidarité, autant de traits qui affirment la réaction de la mentalité africaine. Cette succulente coutume par exemple d'offrir à n'importe quelle heure de la journée une chaude tasse de café au visiteur urbain refroidi par la fraîcheur de nos montagnes constitue un trait vraiment original de notre milieu rural, de notre milieu tout court. Et ceci s'évidente en relatant que nos diplomates contractent depuis quelque temps l'habitude de servir du café d'Haïti dans les réceptions offertes par leur légation comme pour agiter aux yeux des grandes capitales de l'univers un de nos cachets.

Nous venons de noter dans notre creuset social la prédominance des démarches sociologiques reflétant les traits de la mentalité française.

Des causes d'ordre bio-psychologique et historique expliquent cette constatation.

« La mentalité des métis ³¹ résultant du croisement, écrit Rossel y Villar, ne suit pas le même processus que les caractères physiques. Ceux-ci, à la première génération, commencent par se fusionner harmonieusement tandis qu'il y a prédominance de la mentalité de l'une des deux souches ».

D'autre part, le milieu social de St. Domingue avait reçu une organisation répondant aux besoins de la mentalité française d'alors adaptée aux exigences coloniales. D'où l'origine lointaine de sa prédominance initiale. Et celui d'après 89, par les réformes de l'Assemblée Nationale et de la Convention avait reçu des transformations de plus en plus en accord avec les nouveaux traits que la Grande Révolution Française y intégra. Notons enfin que la guerre de l'Indépendance avait laissé presque intacts ces nouveaux statuts qui avaient presque assimilé la colonie à la Métropole. Passagèrement modifiés [25] par le régime impérial de Dessalines, ils reparaîtront avec le Gouvernement Libéral de Pétion. C'est donc l'organisation de notre milieu social qui a favorisé la prédominance des démarches sociologiques de la mentalité française.

³¹ La Raça. Rossel y Villar, cité par Henri Neuville dans les « *Archives de l'Institut International d'Anthropologie* ».

La situation sociale et politique de ses représentants a également contribué à sa prédominance. En effet, la société de 1804 continue sous une autre forme la société coloniale d'avant 1789. Les décrets du 28 Mai 1790, du 15 Mai 1791 et du 4 Avril 1792 qui avaient accordé la liberté politique aux affranchis et ceux du 29 Août et de Juin 1793 qui avaient proclamé la liberté générale des esclaves et leur avaient octroyé les libertés sociales et politiques avaient renversé, il est vrai, les barrières mises entre les classes par le système colonial. Mais les lois ne peuvent changer en un jour que dans une très faible mesure une institution que trois siècles avaient ancrée dans les esprits. Elles laissent toujours subsister, comme l'explique Gustave Le Bon, un état de choses voisin de l'ancien. Les esclaves d'hier ne devaient, par la bassesse de leur niveau intellectuel et moral, jouir dans le nouveau cadre social que d'un statut qui rappelait par beaucoup d'endroits leurs antécédents. Cet ordre que l'on observait dans les participations des diverses classes aux manifestations de la vie coloniale reposait aussi, en dehors de toute considération subjective, sur l'ordre de leur valeur intellectuelle et sur leur degré de compétence sociale. Ce qui devait assurer son rayonnement bien après son abolition. Après 1789, les représentants de la mentalité française continuaient toujours à s'adonner aux plus hautes activités. Après 1804, ils prédominèrent toujours du fait qu'ils détenaient les plus hautes positions sociales et politiques, soit parce que fils de colons, ils avaient hérité de leur père spirituellement, socialement et matériellement, soit parce qu'ils formaient l'État-Major militaire du Pays ou comprenaient ces français d'élite que Dessalines avait épargnés du massacre. D'où la prédominance de leurs démarches sociologiques.

Par ailleurs, rien de plus normal. La classe la plus élevée voit sa mentalité et ce qui la reflète, les démarches collectives, former une cible vers laquelle, entraînées par la loi de l'imitation sociale, les classes inférieures convergent dans leurs efforts d'ascension.

[26]

SECONDE PÉRIODE DU MOUVEMENT SOCIAL HAÏTIEN :

Réaction importante de la mentalité africaine jugulée tendant à imposer certaines de ses démarches sociologiques

Les nouvelles démarches que va prendre la collectivité haïtienne apparaîtront comme une sérieuse réaction de la mentalité africaine et tireront leur explication du caractère de la première période. Le mouvement social d'un groupement hétérogène, qu'il traverse la phase de prédominance d'une mentalité sur l'autre ou celle de leur équilibre ou celle de leur fusion, doit à chacune d'elles constituer une étape vers l'élaboration des faits sociologiques sui generis. Dans ce cas, on le considère comme normal et dans le cas contraire comme pathologique. Et d'autre part, toute saine démarche collective s'accompagne généralement d'une certaine évolution sociale. Pour apprécier donc l'ensemble de nos comportements durant la première période, nous devons interroger leur bilan.

De 1806 à 1915, le comportement politique en vigueur a engendré une instabilité gouvernementale. D'une manière générale, le début et le terme de chaque mandat présidentiel, souvent de courte durée, ont ensanglanté des chapitres de notre Histoire. D'où l'absence de continuité dans les principes directeurs de la Chose Publique, condition indispensable à l'amélioration des conditions sociales et matérielles des diverses couches d'une nation. Aussi les gouvernants ont-ils toujours confronté les mêmes problèmes depuis 1804 sans pouvoir les résoudre, instruction, éducation de la masse, création des cadres en fonction des possibilités de notre milieu, substitution de la technique à la routine. En conséquence, nos démarches politiques ont maintes fois exposé l'indépendance de notre pays jusqu'à la compromettre sérieusement en occasionnant l'occupation américaine.

D'autre part, la prédominance du comportement religieux français a-t-elle déterminé une sérieuse évolution religieuse et morale de nos diverses classes, comme le souhaite vivement l'intellectualité haïtienne ? Dans les conditions regrettables où elle s'établit dès la plus lointaine origine, à la manière d'une apposition, d'une greffe de ses croyances sur la conscience haïtienne originairement africaine et non [27] par le moyen de la conversion, elle a engendré chez les haïtiens en général un syncrétisme religieux d'autant plus accusé que l'on descend vers les niasses. Appréciant le caractère généralement superficiel du sentiment religieux chez l'haïtien de son temps, Joseph Janvier ³² écrivait dans son style lapidaire : « Un pays catholique où personne ne manifeste de vocations ecclésiastiques n'est pas un pays catholique. » Si l'on ne peut fort heureusement appliquer dans toute sa rigueur cette sentence à toute la première période du mouvement social haïtien, ne s'exposerait-on pas à tomber dans l'excès contraire en la déclarant tout à fait inexacte ? Monseigneur Le Gouaze, au cours du dernier Congrès de la Jeunesse Catholique Haïtienne tenu à Port-de-Paix, dans un de ses beaux élans de sincérité qui caractérisent son ministère, voyait simplement dans Haïti « un pays chrétien ».

Que dire ; de la prédominance de la langue française ? Si elle a satisfait tout ce que les circonstances historiques ont greffé en nous d'idéalisme, d'esprit caustique, elle nous a, par contre, isolés de l'atmosphère américaine, saturée d'individualisme, de pragmatisme, autant de directives salvatrices pour un peuple primitif et nous a détournés de l'observation attentive de notre milieu pour nous maintenir dans l'adoration des idéologies de 89.

Et les arts ? Malgré les productions d'envergure d'un Etzer Vilaire, d'un Damoclès Vieux, notre siècle et demi près d'existence n'a pas vu l'heureux avènement de la littérature haïtienne dans la Littérature Française dont elle caressait de devenir un intéressant chapitre. Témoin les jugements ironiques et cinglants des critiques français eux-mêmes sur nos productions généralement trop serviles.

Enfin nos mœurs et coutumes prédominantes empruntées uniquement à la civilisation française ont-elles conféré à notre communauté une physionomie digne d'attention ? Nous pouvons nous

³² Joseph Janvier. *Les constitutions d'Haïti*, p. 271.

dispenser de reproduire les impressions ([lie ces habits étriqués ont produites sur un Guillaume II, sur un Colonel Meymer ³³.

[28]

En un mot, nos démarches collectives, en manière de bilan, n'enregistrent pas à leur actif, l'évolution appréciable que semblaient réserver à notre société les débuts retentissants de notre Histoire. Ce fait, il convient de l'attribuer à la non-convenance du comportement politique en vigueur, à la manière superficielle dont prédominèrent les croyances chrétiennes et à notre empressement à importer les mœurs et coutumes d'outre-mer sans les adapter préalablement aux exigences de notre milieu. D'où que le terme pathologique en dépit de sa rigueur, s'offre de lui-même à l'esprit pour caractériser la première période du mouvement social haïtien. « Se séparer de son passé, écrit le Dr. A. Thooris ³⁴, dans son « Etude objective du milieu social, sa définition, ses effets », est une amputation mortelle. Un peuple ne peut impunément renoncer à son histoire dont il est la résultante et savoir où il va, s'il s'oublie, d'où il vient. Le principe de la table rase est une erreur biologique. C'est dans le cœur ethnique qu'on trouve les traces nécessaires aux disciplines collectives, aux habitudes favorables. Ce sont ces traces qui marquent les lignes d'orientation dont un peuple a besoin pour vivre comme un arbre de racines... »

C'est donc la sociologie qui projette un peu de lumière sur ce comportement paranoïaque et mythomane dont la psychiatrie accuse la mentalité haïtienne. Comme l'observe Durkheim ³⁵, les faits socio- logiques s'imposent aux générations sous peine de sanctions diverses embrassant l'ensemble du système pénal, l'opinion publique et les divers obstacles qu'ils opposent aux contrevenants. Entraînée nécessairement dans l'ordre des choses de leur pays, ordre de choses pathologiques, la généralité des haïtiens en souffre tout en tâchant de tenir dans son engrenage et tout en luttant pour le tourner en leur faveur. Ils se sentent à chaque pas pressurés par un invisible ennemi qui ralentit ou entrave leur marche et ne facilite leur évolution que [29] généralement aux dépens de leur dignité, de leur prestige, de leur

³³ Le Colonel Meymer. *L'Afrique Noire*.

³⁴ Dr. A. Thooris. Etude Objective du milieu social, sa définition, ses effets. Revue anthropologique de Paris, No. Octobre-Décembre 1936.

³⁵ Durkheim (Emile). [*Les règles de la méthode sociologique*](#).

moralité. Ennemi que leur imagination reconnaît un peu partout dans le cercle de leurs intimes comme de leurs simples connaissances. D'où ce délire de persécution dont souffre l'haïtien et qui se manifeste inattendûment à un tournant favorable de sa conversation. Primaire ou secondaire-primaire, il se plaint autant que les valeurs sérieuses de ne pouvoir réaliser ce rêve de grandeur que l'ordre des choses haïtiennes l'autorise à caresser. Accoutumé à voir ses pareils, jadis habiletés par la soldatesque, et depuis que l'américain a tiré le rideau sur ses épisodes macabres, par la parenté, les relations, la chapelle, à escalader les postes d'élite, il se croit lui aussi en droit d'y accéder à la première circonstance qui met en relief sa chétive personnalité. Dès lors, il cisèle, brode, extériorise donc son moi, donne libre cours à ce délire de grandeur qui parfois rend suffocant le langage de l'haïtien. Et il en arrive rapidement à témoigner de la méfiance, de l'envie et même de la haine à ceux qui se trouvent sur son chemin et qui deviennent ainsi la proie des sentiments inférieurs qui déferlent de son cœur. « Les défauts qui ont pesé et qui pèsent sur notre bourgeoisie trop souvent égoïste, aujourd'hui désemparée, s'écrie Son Excellence le Président Vincent ³⁶ dans son récent discours à « L'Union Club » du Cap, se sont même aggravés au point que d'après le Dr. Louis Mars, nous serions devenus presque tous des paranoïaques et des mythomaniaques. Je n'éprouverai en vérité, aucune gêne, poursuit-il, à apporter à ce jeune savant courageux, le témoignage de mon expérience et de mes observations. Ce témoignage pourrait avoir son poids et l'aider peut-être à approfondir ses conclusions. Nous baignons quotidiennement en effet dans l'orgueil, la méfiance, les faux-jugements, la manie de persécution, l'esprit de trahison, la méconnaissance de toute discipline, la paresse, l'esprit de lucre, l'envie, l'horreur des responsabilités, la peur du lendemain, la mauvaise foi, la calomnie, la haine, le mensonge. La politique, l'administration, les relations sociales elles-mêmes en sont sérieusement infestées. Et notre Histoire [30] présente, sous ce rapport, n'est pas moins décevante que notre Histoire passée. Il faut résister au pessimisme que tout cela distille et bander désormais nos énergies vers une forte action rénovatrice. » Cet auguste aveu tombé des lèvres de l'Homme, vers lequel converge, entière, dans toute sa nudité, la trame de la vie haïtienne, du Citoyen dont « la belle unité de

³⁶ Discours prononcé à l'Union-Club du Cap publié dans *Haïti-Journal* mois de mai 1937.

vie » lui valut la Première Magistrature du Pays par une célèbre victoire morale, cet hommage rendu au courage d'une des parures de la Jeunesse studieuse, pensante, sérieuse du Pays, la reconforte dans sa dure et patriotique tâche de déterger les plaies sanieuses de notre collectivité en vue d'un ordre nouveau. i

Et lorsque on a trop appuyé sur un volet du diptyque, on pense à rétablir l'équilibre en touchant à l'autre. D'où cette réaction des démarches collectives propres à la mentalité africaine que nous allons observer. Sa nécessité a fini par naître dans les esprits sous la pression de nos sanglantes expériences séculaires. « C'est à la lueur des torches révolutionnaires, écrit Gustave Le Bon ³⁷, que les idées finissent par pénétrer dans l'esprit des peuples ». En effet le lendemain de 1915 a engendré une génération qui, à la recherche d'un idéal à opposer à l'impérialisme anglo-saxon, est descendue dans les profondeurs de son subconscient et est remontée, rassurée, brandissant cette nécessité de se connaître pour retrouver dans le cœur ethnique, dans ce que nous avons été, dans ce que nous sommes, les traces indicatrices des disciplines collectives qui tireront notre groupement demi-civilisé du stade affectif.

Cette génération a vu dans l'Occupation américaine l'aboutissant logique de nos erreurs d'orientation, elle a vu dans la sanglante expérience de nos institutions sociales et politiques depuis 1806 l'attestation de leur non-convenance à nos véritables besoins psychologiques. Aussi a-t-elle réclamé l'application d'une discipline efficiente à ce fragment de la race noire chez qui la ruée colonisatrice des trois derniers siècles a arrêté le travail d'éducation entrepris par les premiers âges et en plus comme corollaire la substitution de la technique à la routine. Et [31] de ce repliement sur nous-mêmes, de ce retour dans le passé, un état d'âme nouveau est né.

Il se manifesta d'abord dans la Littérature. Il fixa nos regards sur tout ce qui imprimait une certaine originalité à notre milieu, ses origines, son passé, le milieu physique et circula dans les œuvres d'un Jacques Roumain, d'un Emile Roumer, d'un Jean Brierre, d'un Cari Brouard, d'un Louis Diaquois, d'un Duvalier, d'un Denis, d'un Casséus. Un René Piquion, dans ses traductions des poèmes de

³⁷ Gustave Le Bon. [*Lois Psychologiques de l'Evolution des Peuples.*](#)

Langston Hughes, fit valoir l'originalité de l'âme nègre et défendit en polémiste intraitable le mouvement actuel.

Cette réaction s'est également manifestée dans le domaine de la peinture. Les toiles d'un Pétion Savain s'emplissent du vert de nos bananiers et mettent en relief la beauté lascive de nos créoles.

D'autre part, doit-on attribuer uniquement à notre désir de satisfaire la curiosité des visiteurs étrangers, la confection de ces menus objets de menuiserie surchargés de scènes de la vie haïtienne ? Ne traduit-elle pas un acheminement vers une certaine prise de conscience des originalités de notre milieu ?

La même observation s'impose dans le domaine de la musique. Nos élites commencent à s'apercevoir qu'un trésor appréciable de motifs nouveaux git dans nos innombrables chansons rurales inspirées des thèmes vaudouïques ou des instantanés de la vie paysanne et dont la profonde mélancolie traduit toute l'angoisse de l'âme nègre. Aussi assiste-t-on, ces jours-ci, à leur vulgarisation, à leur orchestration. Elles s'habituent à les entendre, à les considérer dans leur valeur objective sans prêter oreille à ce complexe d'infériorité qui leur commande d'écarter systématiquement tout ce qui rappelle leurs origines africaines. Serait-ce parce que une série de brillants intellectuels américains à la recherche de mœurs, de coutumes, de motifs exotiques pouvant passionner la grande curiosité des lecteurs de leur pays s'intéressent de plus en plus à nos faits collectifs ?

Les conclusions de la Littérature scientifique retiendront spécialement l'attention. L'apparition de « Ainsi parla l'Onde » marqua une étape importante de cette réaction de la mentalité africaine. Cet [32] ouvrage intègre dans l'ethnographie les démarches de notre collectivité. L'auteur, le Dr. Mars soumet nos mœurs, nos croyances, notre folklore à ses normes rigoureuses. Il élargue de notre complexe de faits collectifs des comportements originaux qui nous confèrent un certain cachet. Cela revient en un mot, à établir le bien fondé de cette réaction qui marche vers un équilibre entre les deux mentalités française et africaine en présence. À sa suite, une école en formation dont les plus authentiques représentants, François Duvalier et Lorimer Denis, ont opiné en faveur de cette réaction et réclamé pour l'âme nègre une certaine part dans l'élaboration future des faits collectifs vraiment haïtiens.

Par ailleurs, notre horizon agricole se colore des lueurs d'une aurore nouvelle. Car y gravitent une brillante constellation de valeurs sérieuses, une vigoureuse équipe de techniciens auxquels le rouage primitif de nos activités nationales réserve une féconde besogne dans ce lendemain très prochain où la routine et ses représentants acculés par les exigences nouvelles qui s'imposent à la vie de tous les peuples, capituleront et s'effaceront progressivement de nos activités. Parmi les plus voyantes étoiles, nous relevons pour la pédagogie, Maurice Dartigue et André Liautaud ; pour la botanique William S. Dardeau, de regrettée mémoire et Pierre G. Sylvain ; pour la chimie agricole, A. F. Haspill ; pour la phyto-pathologie et la génétique Frédérique Kébreau ; pour l'entomologie, André Audant ; pour les travaux pratiques d'Agriculture, Alix Large.

Cette réaction s'étendit aussi à notre comportement politique à la faveur de cet état d'âme nouveau qui ébranla nos concepts sociaux et par ainsi nos idées politiques. L'ordre rationnel veut que les réformes sociales précèdent les réformes politiques. Nos gouvernants ont senti enfin la nécessité de refondre nos institutions qui ont toujours ignoré les véritables aspirations psychologiques de nos agglomérations rurales et urbaines, substratum de la nation. Ils virent enfin l'urgence de soumettre leur mentalité primitive au système de gouvernement fort que la civilisation africaine avait suggéré à leurs ancêtres comme l'expression de leur besoin naturel et qu'un Toussaint Louverture, qu'un Dessalines, qu'un Christophe avaient consacré [33] comme convenant aux haïtiens distants de l'Afrique seulement d'un siècle et demi de civilisation. Et c'est ainsi que, — fatigué des Constitutions qui reflétaient davantage la tournure d'esprit de ceux qui les avaient conçues que celle d'un peuple assoiffé d'ordre, de discipline, d'autorité, — le Pays vit, sous l'actuel Président de la République, Monsieur Sténio Vincent, s'élaborer la Constitution de 1935. Le Pouvoir Législatif et le Pouvoir Judiciaire assistent le Pouvoir Exécutif dans sa tâche d'éduquer le Peuple, de lui tracer d'une manière définitive des cadres où il puisse évoluer. Désormais, plus de place pour les palabres démagogiques, pour les manifestations de la pensée sincère, d'ailleurs assez souvent et malheureusement plus nuisibles que utiles dans une société au stade affectif et qui traduisent des besoins de s'épancher, de donner libre cours au sentimentalisme, au lyrisme racial. Elle inaugura le règne de l'action forte, méthodique, dans la mesure où la favorisent

nos possibilités actuelles. Aussi peut-on considérer la constitution de 1935 comme la preuve la plus manifeste de cette réaction importante des démarches sociologiques de la mentalité africaine.

Voilà donc de 1804 à nos jours les diverses phases par lesquelles ont passé dans leurs rapports les faits collectifs notés dans notre creuset social. Si l'on doit considérer comme pathologique en raison de son bilan désastreux cette période de 1806 à 1928 puisque méconnaissant les apports psychologiques des 92 p. 100 de la Nation, on doit par contre admettre comme normale cette réaction de la mentalité africaine et cette levée de boucliers contre nos tares psychologiques. La première période a certainement retardé la marche de notre société hétérogène vers la réalisation de son devenir. La seconde au contraire favorisera son unification psychologique.

Pour conclure, rappelons que si des lois sociologiques régissent les groupements sociaux, il ne s'en suit pas qu'elles conditionnent à elles seules leur évolution. « Ce sont ces derniers (les chefs supérieurs) pense Hankins ³⁸, qui exploitent les occasions culturelles de toutes sortes et celles-ci à leur tour réagissent sur l'évolution des institutions [34] politiques ». Comment trouver la directive que nos hommes politiques doivent suivre dans cette tâche supérieure ? Dans la réglementation des faits collectifs, il ne s'agit pas d'exclure systématiquement ceux d'une mentalité au profit de ceux d'une autre mais de leur assigner l'influence qui leur revient en se basant tantôt sur leur valeur intrinsèque, tantôt sur la puissance numérique de ceux qui les posent. Par exemple, il faut que nos institutions politiques tiennent compte du nègre qui prédomine en nous. Encore une fois, il importe de se connaître pour pouvoir se gouverner. Dans le domaine des arts, l'âme noire semble receler une source de motifs nouveaux qu'exploite actuellement l'esthétique universelle. En possession d'un tel patrimoine, notre communauté ne pourrait s'empêcher d'y puiser. En ce qui concerne la langue, nos législateurs considéreront les besoins qui nous incombent en raison de notre situation dans l'atmosphère américaine qui éparpille autour de nous des peuples parlant l'anglais et surtout l'espagnol, sans toutefois prétendre à cette utopie d'extirper le français, dont les racines plongent dans les couches reculées de notre Histoire. Dans le domaine des croyances, il conviendrait de tendre une main plus sincère au

³⁸ Hankins. *La Race dans la Civilisation*.

Catholicisme et aux autres formes du Christianisme qui placent également leurs mots d'évangélisation à l'adresse de nos croyances primitives, attendant ainsi « l'avènement de ce jour où, selon l'heureuse expression du Dr. Price Mars ³⁹, au plus grand regret des philosophes et des ethnographes » aura disparu « la forme transitoire de la pensée religieuse de nos masses ». Nos coutumes et nos mœurs gagneraient à se voir orientées par l'éducation vers une meilleure compréhension de nos besoins de peuple tropical et à subir la pression des conditions de vie imposées par l'atmosphère américaine de laquelle nous avons tout intérêt à ne plus nous isoler.

De la sorte, les démarches de cette collectivité haïtienne tendront vers la formation d'une société homogène, donc à mentalité unique et partant plus forte, plus saine, plus susceptible de prospérité. Parvenues à ce terme, nos démarches sociologiques auront réalisé dans l'Histoire une tranche importante de leur destinée.

³⁹ Dr. Price Mars. [*Ainsi parla l'Oncle.*](#)

[35]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

II

**Complexe Psychologique
Haïtien ou Mentalité
Hétérogène**

[Retour à la table des matières](#)

[36]

[37]

COMPLEXE
PSYCHOLOGIQUE HAÏTIEN ⁴⁰
ou
MENTALITÉ HÉTÉROGÈNE

À mon grand ami, Frédérique D. Destouches.

Les démarches collectives du peuple haïtien durant leur court trajet d'un siècle et demi près témoignent-elles d'une mentalité sui generis c'est-à-dire d'un ensemble de traits psychologiques propres ? Si oui, diffèrent-ils et dans quelle mesure des apports de nos éléments ethniques ?

Pour projeter un peu de lumière sur d'aussi intéressantes questions, il importe de se faire une notion suffisamment adéquate de la mentalité d'un peuple. Qu'est-ce donc ? La mentalité (du latin, mens, mentis, esprit) d'un groupement social évoque sa manière de penser et par extension de sentir, d'agir. Elle rappelle donc également son tempérament, son comportement. Elle se réduirait d'après Gustave Le Bon ⁴¹ à un « agrégat d'éléments affectifs auxquels se superposent en s'y mêlant quelques éléments intellectuels ». « C'est surtout, poursuit-il, par les éléments inconscients composant l'âme d'une race que se ressemblent tous les individus de cette race et c'est surtout par les éléments conscients, fruits de l'éducation mais surtout d'une hérédité exceptionnelle qu'ils diffèrent ». En définitive, elle formerait un agrégat d'éléments intellectuels, affectifs, volitifs d'origine inconsciente, synthèse de diverses manières de penser, de sentir, d'agir,

⁴⁰ Étude publiée dans le No. de Noël d'« *Haïti-Journal* », 24 Décembre 1936.

⁴¹ Gustave Le Bon. [*Psychologie des foules*](#).

transmises et susceptibles d'évoluer de génération en génération, nécessaires à un ensemble d'individus pour développer leur personnalité dans le sens que commandent de communes hérédités raciales et dans des conditions de vie imposées par le milieu physique et les ambiances sociales créées par les circonstances historiques.

[38]

Il est aisé de comprendre que cette notion ne peut s'appliquer dans toute sa compréhension qu'à un groupement parvenu à sa complète maturité. Poursuivant sa formation à travers les siècles par l'éclosion successive de ses éléments, une mentalité apparaît tantôt à l'état embryonnaire, tantôt partiellement ébauchée. Ou mieux tout peuple dispose ordinairement d'un ensemble de traits psychologiques d'origine inconsciente, dût-il les avoir empruntés à ces éléments ethniques et comme le peuple haïtien y ajouter cette communauté de sentiments moteurs, d'idées forces et de tares légués par ses antécédents sociaux.

Maintenant dans quelle espèce ranger la mentalité haïtienne ? La nature d'un groupement social dépendant de la nature de sa mentalité, ' essayons de classer notre collectivité.

Les sociétés civilisées c'est-à-dire nées au lendemain des groupements primitifs, tribus, clans etc... peuvent se répartir en deux grandes catégories. Les unes homogènes ou simples résultent du développement d'hommes généralement rattachés à un rameau d'une race anthropologique et possédant une même mentalité, tel le groupement des germains descendant de la branche aryenne. On n'entend pas que la collectivité française, par exemple, ne comprend que les descendants des francs. A travers les âges, elle a certainement absorbé dans son sein d'autres éléments de la même race ou de races différentes sous l'influence de certains facteurs, invasion, immigration, compréhension d'une communauté d'aspirations fondée sur l'identité de la nature humaine. Mais cette pénétration s'est produite dans une proportion qui a sauvé l'aspect physiologique et psychologique du bloc initial perpétué par la succession des générations. La société homogène a dû se manifester lors de ces époques où les peuples vivaient dans leur « splendid isolement ». De formation contemporaine, nous n'appartenons pas à cette espèce de société à mentalité simple et où donc les faits collectifs, croyances, langues, mœurs, coutumes,

esthétique, se retrouvent identiques chez tous les individus. La mentalité haïtienne n'est donc pas simple.

L'autre groupe de sociétés civilisées résulte de la fusion de divers groupements homogènes ou de races différentes, tels les États-Unis du Nord et les républiques espagnoles de l'Amérique Latine. Elles ont fait [39] leur apparition à une époque assez avancée de la civilisation sous l'influence de certaines circonstances historiques. C'est ainsi que la découverte de la terre féconde et vierge du Nouveau Monde a mis en présence les peaux cuivrées et divers groupements de race blanche et que la pénétration du continent africain a occasionné dans les Antilles et sur la terre d'Afrique la fusion des nègres et des européens. Ces sociétés peuvent s'appeler hétérogènes c'est-à-dire qu'elles disposent d'un complexe psychologique où entrent les éléments de diverses mentalités. C'est dans cette espèce de société qu'il convient de ranger le groupement haïtien dont la mentalité comprend les apports peut-être des anciens caraïbes, des nègres importés d'Afrique, des colons français et aussi certains traits spécifiques de notre communauté.

Comment se forme le tempérament d'un peuple et tout particulièrement un complexe psychologique, celui de l'Haïtien ? S'agissant d'une mentalité simple, les traits se forment lentement à travers les âges. À l'origine, les individus ne présentent ordinairement de commun que les sentiments, les idées qui les avaient portés à se grouper et qu'ils entretiennent dans leur cœur ou bien encore certaines qualités de race inscrites dans leur organisation physiologique. Vivant dans un milieu social dont la structure varie suivant les époques, ils en ont conservé les empreintes dans leurs diverses facultés de comprendre, de sentir, d'agir. Au début du moyen-âge, le groupement des francs n'offrait probablement que certaines qualités d'aryens. Des conditions spéciales de vie durant toute la période qui va du serment de Strasbourg à la grande Révolution Française ont conféré une organisation spécifique au moule social qui de ce fait a engendré ce trait du tempérament français dénommé esprit gaulois. Cet esprit de raillerie, fait justement observer Calvet ⁴², constitue un apanage de toutes les bourgeoisies : évoluant à un échelon inférieur, elles tendent naturellement à critiquer les classes supérieures. Mais au temps de la royauté, le système social français érigeait plus que partout ailleurs une

⁴² *Histoire de la Littérature Française*, J. Calvet.

infranchissable barrière entre les classes, particulièrement entre la bourgeoisie et la noblesse, puis le [40] clergé d'autre part. D'où que l'esprit railleur commun à toutes les bourgeoisies a acquis une grande acuité et a engendré l'esprit gaulois. Enfin l'avènement de la bourgeoisie constituant le substratum de la nation l'a intégré dans le tempérament français. Bref, les moments historiques en se succédant confèrent chacun une forme spéciale au moule social duquel doivent sortir l'un après l'autre les traits de ce genre dont l'agrégat forme une mentalité simple.

En est-il de même d'un complexe psychologique, celui de l'haïtien par exemple ?—La mentalité hétérogène se compose de traits étrangers et quelquefois propres au groupement social. Un siècle ne suffit pas à en déterminer le mélange substantiel qui donnera le jour à une mentalité sui generis. La loi de l'association qui, selon Durkheim ⁴³, s'applique également à la bio-sociologie, demande un temps beaucoup plus long pour se réaliser. Les États-Unis d'Amérique en font exception en raison des antécédents de leurs éléments ethniques. On sait qu'un atome d'hydrogène combiné à deux atomes d'oxygène donnent l'eau au fond de l'éprouvette. On connaît seulement le processus de cette réaction chimique. D'où également la difficulté de saisir la nature intime de cette réaction psycho-sociale en vertu de laquelle deux ou plusieurs sociétés à mentalité différente soumises dans le creuset social à l'expérience d'une commune vie spécifique engendrent une autre à physionomie originale. Un complexe psychologique tend vers la mentalité simple dans les diverses phases de cette réaction au terme de laquelle il se confond avec elle c'est-à-dire, est régi par les mêmes lois et engendre des faits collectifs identiques chez tous les individus.

La traite des noirs et le traité de Ryswick (1697) avaient mis en présence la mentalité française et la mentalité africaine sans toutefois les soumettre complètement aux mêmes conditions de vie : si elles évoluaient dans le même milieu physique et devaient se prosterner devant les mêmes croyances, elles n'étaient pas régies par les mêmes statuts social et politique. La guerre de l'Indépendance que nos ancêtres ne menèrent que sur ces deux plans acheva de placer dans des conditions [41] identiques de vie la masse paysanne représentant surtout la mentalité africaine et la bourgeoisie instruite puis l'élite

⁴³ Durkheim (Emile). [*Les règles de la méthode sociologique*](#).

continuant surtout la mentalité française. Le complexe psychologique de l'haïtien comprend donc des traits propres à la mentalité française et des éléments spécifiques du tempérament africain. Les uns et les autres ont pu conserver leurs marques distinctives vu qu'un siècle et demi près dans notre creuset social n'a pu suffire à en provoquer le mélange substantiel qui leur aurait conféré un aspect propre à la collectivité haïtienne. Notre mentalité hétérogène comprend en outre certains traits, certaines tares contractées par nos éléments ethniques à l'époque de la vie coloniale et durant notre court passé.

Rappelons brièvement les éléments de la mentalité française qui colorent nos démarches collectives. En première loge apparaît le goût de la fanfaronnade, du paradoxe, du vice. « Si l'haïtien est africain, par le sang, observe Hannibal Price ⁴⁴, il est surtout français par l'esprit. On a souvent signalé en France et à l'étranger le caractère étrangement paradoxal du français, « de ces fanfarons du vice » comme les a désignés un profond observateur. En France, dans ce pays par excellence de la bourgeoisie, chacun paraît doué de la passion du merveilleux, de l'inattendu. Aussi la femme française par exemple si véritablement, si instinctivement mère de famille, aux traits hâlés, masculinisés par le dur travail des champs et de l'atelier, non moins prompte dans les régions sociales les plus élevées au dévouement, au sacrifice le plus absolu, le plus complet d'elle-même pour assurer le bonheur de ses parents, de son mari, de ses enfants, au besoin le salut ou la gloire de sa patrie, cette femme qui met son bonheur à être aimable, spirituelle, enjouée pour rendre gais et contents tous ceux qui l'entourent, les romanciers français la jugent comme un être sans cœur et sans honneur, une créature à l'âme impure, incapable de chasteté, de vertu. Le français qui dans la conversation vous parle de la femme ne tient pas en général un autre langage que celui des romans... Cependant aucun homme n'a en réalité une foi plus sincère, plus profonde [42] que le français dans la vertu, dans l'honneur de sa femme, de toute femme qui le touche. Aussi les haïtiens qui descendent moralement et intellectuellement des français n'ont pas manqué d'adopter ce trait déplorable de leur caractère. Il est pour beaucoup dans les calomnies répandues à travers son siècle d'existence sur la malheureuse Haïti. Parlez à un haïtien pris au hasard de quelque difficulté que ce soit qu'il

⁴⁴ Hannibal Price. [*Essai sur la réhabilitation de la Race Noire*](#).

conviendrait de surmonter dans l'organisation ou la marche d'un service public... Il vous répondra qu'il n'y a plus rien à faire pour Haïti qui est un pays perdu... Comment voulez-vous qu'il en soit autrement, s'écriera-t-il, dans une société où il n'y a pas un seul honnête homme, non, pas un seul... Mais... celui qui vous parle, ah lui ! Il est un Caton. Qu'est-ce à dire ? »

Signalons aussi l'amour de la liberté, vu que le même mouvement révolutionnaire, à caractère de revendications sociales et politiques, qui avait intégré ce trait dans le tempérament français, avait également favorisé l'avènement des nègres de Saint-Domingue à la vie sociale et politique. À lire les discours qui se précipitaient du haut de la tribune de la Constituante et de la Convention, on a l'impression que le Tiers-État végétait dans des conditions aussi abjectes que celles des esclaves de Saint Domingue.

Citons enfin cet idéalisme, cet amour de ce qui devrait être, de ce qui est grand, désintéressé, qui dépasse le cadre individuel, ethnique, pour envisager les intérêts de l'humanité entière. D'où cette absence d'individualisme, de pragmatisme qui constituent une des grandes forces spirituelles d'évolution des États-Unis. Aussi nous voyons se développer en France comme chez nous le système de gouvernement qui satisfait ce trait de mentalité, celui de l'État Providentiel, qui pourvoit à presque tous les besoins collectifs, entretient une armée de fonctionnaires, par suite du développement restreint des initiatives privées.

Voici maintenant quelques traits spécifiques de la mentalité africaine qui se laissent aisément reconnaître dans notre complexe psychologique : le mysticisme : tournure d'esprit qui supplée aux causes naturelles, l'intervention des dieux. Le Docteur Louis Mars, dans sa [43] récente communication ⁴⁵ à la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti a fait ressortir que notre société continue toujours à évoluer sur le plan mystique. On note également cette sobriété excessive, le sentiment de l'hospitalité, une bonté naturelle et ce dynamisme intérieur qui d'après les ethnographes Gobineau ⁴⁶,

⁴⁵ *La psychiatrie et la mentalité haïtienne.*

⁴⁶ Gobineau. *De l'Inégalité des Races Humaines.*

Hankins ⁴⁷, Elie Faure ⁴⁸, le Colonel Meymer ⁴⁹ caractérisent le nigrilien, autant de traits qui n'ont pu atteindre leur développement maximum que sur la terre douloureuse d'Afrique.

Maintenant, envisageons les traits spécifiques de notre mentalité et qui ne sont autres choses que des tares contractées lors de sa gestation dans l'esclavage et durant notre siècle de douloureuse expérience sociale. Ils sont communs aux représentants des deux mentalités qui avaient passé (esclaves et affranchis) par les mêmes antécédents.

Abordons cette horreur instinctive du travail manuel. Pendant plus de trois cents ans, la grande masse d'où devaient sortir un jour les représentants des deux mentalités avait vécu sous le joug déprimant de l'esclavage. Elle n'avait trouvé ni dans le déroulement de la vie sociale encore moins dans son esprit des exemples pouvant lui suggérer la véritable notion du travail, celle d'un moyen à la disposition de l'homme pour développer sa personnalité. Avec sa mentalité primitive, prélogique ⁵⁰ régie en maître par la loi de l'association des idées, elle a identifié deux faits concordant dans l'espace, le travail et l'esclavage. Elle a donc aspiré à couler la vie douce des colons offerte en manière d'idéal, vie dont les sens occupaient la plus grande part. Sortis du cadre de l'esclavage, les affranchis se modelaient également sur les grands blancs. Cette conception du travail qui en suggère l'horreur a fini par s'intégrer dans [44] leur complexe psychologique, suggérée qu'elle était par des exemples répétés. Par les images, on communique les concepts les plus erronés aux esprits évolués à plus forte raison aux cerveaux primitifs. L'avènement de ce trait dans la mentalité des futurs haïtiens s'explique donc par la nature primitive de leur esprit, le mode et la durée tri-séculaire de sa propagation. Aussi depuis 1804, l'haïtien des masses rurales et urbaines, guidé en cela par la sobriété de son tempérament, limite son travail à ses besoins trop restreints, celui de la bourgeoisie et de l'élite ne pensant le plus souvent qu'à jouir par les sens, comme ses ancêtres les voluptueux colons, dédaigneux du travail manuel, s'empresse de meubler son esprit de quelques principes abstraits auxquels l'ordre des choses haïtiennes réserve le bonheur.

⁴⁷ Hankins. *La Race dans la Civilisation*.

⁴⁸ Elie Faure. *Les trois gouttes de sang*.

⁴⁹ Le Colonel Meymer. *L'Afrique Noire*.

⁵⁰ Lévy-Brühl. [*La mentalité primitive*](#).

La place occupée par l'idée de faveur dans le complexe psychologique haïtien appelle les mêmes explications. Les noirs de Saint Domingue avaient vécu dans une société basée non sur le droit mais sur la volonté capricieuse du maître sous toutes ses formes. La hiérarchie des classes ne reposait pas sur la valeur intrinsèque des individus mais sur la nuance de leur épiderme, une faveur de la nature. Le maître affranchissait-il un esclave, ce n'était jamais en raison directe de son dévouement mais à l'occasion de son dévouement. Un acte, si méritoire fut-il, ne pouvait engendrer un droit chez un être non susceptible d'en avoir mais tout simplement lui attirer une libéralité. Voilà donc une image d'un aspect de la vie sociale qui répétée, suggérée durant trois siècles a fini par s'incorporer dans la mentalité primitive des futurs haïtiens. Cette tare s'affiche avec beaucoup d'acuité dans notre milieu depuis chez les sommités de l'élite jusque chez le dernier des prolétaires. Un haïtien brigue-t-il une charge, celle de cantonnier, de domestique ou d'employé de bureau ou de fonctionnaire, il n'avancera pas sa compétence attestée par des titres encore moins sa moralité, il fera appel à ses relations, faveurs que confèrent la position sociale ou le hasard des circonstances. L'haïtien, l'esclave d'hier qui a vécu dans le cadre social de Saint Domingue de 1697 à 1804 ne peut croire qu'en principe à l'idée de Droit. L'homme quelque grands que soient ses exploits ne peut changer en quelque [45] temps les institutions profondément ancrées dans l'âme d'un peuple. Il peut leur substituer une autre forme, atténuer leur rigueur mais au fond, il les laisse telles quelles. Aussi, Gustave Lebon a-t-il quelque peu raison d'écrire que les grandes révolutions ⁵¹ ne sont souvent que des révolutions de mots.

La complaisance pour ce qui n'est pas vrai, voilà encore un autre trait spécifique du complexe psychologique haïtien. Dans notre milieu, la peur de la vérité constitue un fait collectif. D'après Durkheim, les manifestations collectives ⁵² sont communes aux membres d'un groupement social donné. D'où leur généralité. Par ailleurs, elles existent par elles-mêmes en dehors des consciences individuelles et se transmettent, s'imposent aux générations qui montent. En effet dire la vérité à ses concitoyens dans les domaines littéraires, moraux, bref,

⁵¹ [*Lois psychologiques de l'évolution des peuples*](#), par Gustave Le Bon.

⁵² [*Les règles de la méthode sociologique*](#) par Durkheim.

dans tous les domaines offense généralement l'opinion collective et vous fait plaindre, car l'ordre des choses haïtiennes ne vous permettra pas l'avancement. D'où le caractère contraignant de ce fait sociologique. En un mot la vérité ne semble pas trop s'adapter à notre climat social, elle est pathologique et la tolérance de tout ce qui n'est pas vrai sous toutes ses formes, silence, complaisance, est normale c'est-à-dire dispensatrice de faveurs. Vous assistez à la représentation d'une pièce de théâtre et vous publiez dans la suite un compte rendu critique en portant un jugement fondé mais pas favorable soit à l'auteur soit aux metteurs en scène. Mais vous avez jeté une pierre à l'opinion publique. Et je pense à mon ami Roussan, le poète Nassour, l'inoffensif Nassour qui au lendemain d'une page critique bien étayée mais pas favorable à l'auteur, un dramaturge de renom, avait reçu des coups de téléphone venus des entités notoires de notre élite intellectuelle lui reprochant, non pas son jugement, mais son manque de complaisance et lui exprimant un peu leur crainte pour son avenir. Car c'était se mettre un bâton dans la roue. On aurait du mal à s'expliquer [46] qu'un pareil trait ait pu trouver asile dans le complexe psychologique haïtien, si l'on ne se rappelait ses antécédents moraux. Pour l'esclave, son ancêtre, voler la chose du maître ne lui fouettait pas la conscience, sa conscience où les notions de Droit, de Justice, de Vérité ne trouvaient pas trop de place.

L'horreur du travail manuel, l'idée de faveur, la complaisance pour ce qui n'est pas vrai, tels sont les traits spécifiques qui s'ajoutent aux éléments des mentalités française et africaine pour former le complexe psychologique haïtien.

Le siècle et quart d'existence durant lequel ces éléments ont été soumis aux conditions spéciales de la vie haïtienne semble n'avoir engendré presque aucune qualité propre. Nos démarches collectives évoquent de douloureuses expériences, conséquences de nos tares héréditaires et de certaines « erreurs d'orientation »⁵³. Cette observation paraît un peu normale en se rappelant qu'un trait du tempérament français, l'esprit de clarté, en gestation dans « La Chanson de Roland » a dû passer durant six siècles par une série de circonstances historiques qui ont déterminé chacune une phase de son évolution pour ne le parfaire qu'au XVII^{ème} siècle. La formation complète de

⁵³ Dr. Price Mars. [*Ainsi parla l'Oncle*](#).

l'ensemble des traits d'une mentalité est avant tout l'œuvre des siècles. Le cadre de la Paix, dont n'a pas joui notre groupement social est un facteur favorable à son éclosion et à son développement progressif. L'homme peut aussi y contribuer, oserai-je ajouter, car la formation d'une conscience nationale, consistant dans une communauté de sentiments, d'idées, de souvenirs en constitue le point de départ par où il n'est pas trop tard pour nous autres haïtiens de recommencer.

[47]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

III

L'élément Indien a-t-il concouru à l'élaboration de la mentalité haïtienne ?

[Retour à la table des matières](#)

[48]

[49]

L'ÉLÉMENT INDIEN ⁵⁴ A-T-IL CONCOURU À L'ÉLABORATION DE LA MENTALITÉ HAÏTIENNE ?

À mon ami, le Dr. Louis Mars.

Les Griots Denis, Duvalier, Bonhomme, soulèvent dans « les Tendances d'une génération » une question vraiment passionnante. Notre ami Lorimer, se demande si la littérature haïtienne reflète notre génie national. Il énumère ses trois facteurs : Race, milieu, moment. Empruntant le sens qu'affecte le concept race dans le langage de Taine : « Produit du croisement d'individus d'origines différentes mis en présence par le hasard des circonstances historiques » il l'applique à la nationalité haïtienne et écrit : « trois types d'hommes ont concouru à l'élaboration de la mentalité haïtienne : l'Africain, le Français, l'Indien, (ce dernier pour une proportion minime).

Est-ce bien « l'esprit d'indépendance de l'ingouvernable Ibo » qui maintes fois a ranimé le courage haïtien défaillant aux tournants difficiles de la vie nationale ? L'artère de l'hérédité où circulent, les atavismes qui homogénéisent les générations aurait-elle un affluent venu de si loin ? Certains traits que cite Lorimer Denis seraient-ils réellement des legs des peaux cuivrées ? Nous aimerions le voir noter dans l'immense arsenal du passé des faits historiques à l'appui de sa thèse. Dommage ! Il se contente d'affirmer la participation de l'élément indien à la formation de notre mentalité. Du moins, en disciple de Taine, il regarde dans les lunettes des déterminismes !

⁵⁴ Étude publiée dans « *Haïti-Journal* » au mois d'Octobre 1934.

[50]

Une circonstance historique a assemblé clans l'île les peaux cuivrées et les espagnols. Ce fait implique-t-il nécessairement leur participation à l'élaboration de la mentalité haïtienne ? En pareille matière, il faut recourir à l'observation, peser les quotes-parts des facteurs, les comparer, souligner d'un double trait une trop grande disproportion, chercher s'ils ont conservé, chacun, jusqu'à leur mélange, le minimum de quintessence requis pour agir efficacement sur la résultante du croisement, enfin se demander, si réellement, ils se sont unis et si oui, dans quelle proportion.

Des événements historiques antérieurs à notre indépendance ont provoqué deux croisements sur le sol de Saint Domingue.

La découverte du nouveau monde a mis en présence les uns des autres les peaux cuivrées et les espagnols.

La Traite des Noirs engendrée à son tour par une autre circonstance, l'extermination des Indiens, et le traité de Ryswick ont réuni dans la suite l'élément nègre et l'élément français.

L'élaboration de la mentalité haïtienne part-elle du premier ou du second métissage ?

Laissons parler les faits. Madiou les transcrit à peu près ainsi. Hispagnola comptait environ 2 millions d'habitants. Ils avaient la peau couleur de brique. Leurs cheveux longs, plats, soyeux, tombaient en torsades sur leur nuque. « Quoique vifs et agiles, ils avaient une aversion marquée pour les travaux pénibles ». Dès le premier retour de Colomb en Espagne, les castillans laissés dans le fort de la Nativité martyrisaient les aborigènes. Après l'enlèvement de Caonabo, ses sujets pressurés s'armèrent et vinrent camper dans la plaine de la Vega Real. Frappés de terreur, à la vue des armements espagnols, ils périrent, massacrés au nombre de 100.000. Après cette victoire, Colomb asservit toute l'île. Les indiens de structure frêle agonisèrent par milliers dans les profondeurs des mines. En 1502, Ovando massacra la plus grande partie de la population de Hygüey. Il fit surprendre et égorger les habitants du Xaragua qui, conduits par leur cacique, la divine Anacaona, offraient un spectacle indien en son honneur en [51] signe de vassalité. Dans la suite, Esquibel acheva de détruire le quartier de Higuey. En 1507, donc en moins de 16 ans, la population d'Hispagnola

se réduisit à 60.000 aborigènes. Ceux-ci continuèrent à succomber sous le poids de la servitude. Ils ne possédaient pas l'endurance du nègre. Albuquerque procéda à un dernier dénombrement des indiens qui restaient et « les vendit par lots comme du bétail ». Ces infortunés disséminés sur les habitations et livrés à de nouvelles tortures, périrent presque tous. Las Casas nous a laissé une description émouvante des derniers restes d'une belle race se tordant sous les lanières du maître espagnol.

Ce récit historique prouve donc qu'il y a eu tout simplement une extermination générale des peaux cuivrées. Leur croisement avec les espagnols est hypothétique. Le débordement de sensualité était loin d'atteindre comme chez les français le niveau de la soif de l'or. L'on suppose qu'il a dû se produire des cas isolés, insignifiants, de métissage. Mais l'observation historique n'a pas noté leur nombre, leur nature, leur caractère. Signe certain qu'ils étaient comme s'ils n'étaient pas, que l'insuffisance du croisement n'a pu élaborer aucune « façon nouvelle d'agir, de sentir, de penser ». La formation de la mentalité haïtienne ne part donc pas du premier métissage.

Il est tout autrement du second. La veine française a charrié des atavismes dans l'artère nègre.

Toutefois, il faut admettre que de rares indiens ont survécu, disséminés dans l'île. L'épuisement était général, mais non pas total. Bâtitsons un tableau comparatif. La masse de l'élément nègre s'élevait à 709.642 âmes d'esclaves. Nous le représenterons par $\frac{6}{7}$. Les gens de couleur et les blancs au nombre de 96.000 comprendront presque $\frac{1}{7}$. Les peaux cuivrées formèrent les $\frac{1}{10}$ de $\frac{1}{7}$ qui reste. Cherchons d'abord les apports physiologiques. Ils conditionnent l'hérédité psychologique. « Les individus d'origines différentes, mis en présence par le hasard des circonstances historiques », en se croisant ne concourent pas tous nécessairement à tonaliser l'ensemble. Il faut que les divers groupements atteignent chacun [52] une certaine proportion relative. Au-dessous de ce minimum, il ne produira aucun effet, ne laissera aucune trace dans l'ensemble. $\frac{1}{10}$ de 96.000 âmes ont-ils pu apporter des atavismes en matière d'hérédité physiologique dans une communauté de près de 1.000.000 d'habitants ? Ce dosage n'a pas pu influencer ses caractéristiques physiologiques. Le sang indien s'est comporté comme une goutte d'aniline jaune versée dans un fleuve. Elle colore la surface du point d'eau où elle tombe puis disparaît d'une

manière telle qu'aucune analyse ne puisse révéler sa trace. En supposant le choc d'un kilogramme nécessaire pour déterminer une explosion, celui de vingt grammes engendrera-t-il un commencement d'explosion ?

La méthode a priori des mathématiques seule pousserait à soutenir l'affirmative. Si donc l'élément Indien n'a pas concouru à la formation physiologique du peuple haïtien, comment aurait-il pu participer à l'élaboration de sa mentalité ?

À vrai dire, notre ami Denis omet que l'hérédité demeure impénétrable. Dans le domaine physiologique, les scientifiques la constatent seulement. Ses modalités, ses lois, ses rythmes échappent à leurs investigations. Un voile plus épais s'étend sur l'hérédité psychologique. On n'a qu'une vague divination des phénomènes qui s'y déroulent. D'où vient que notre critique se demandant s'il existe une littérature nationale écrit : « quoiqu'il en coûte à notre patriotisme, nous ne pouvons nous empêcher de nous prononcer pour la négative. » Pourquoi les haïtiens portant eux leur mentalité ne la reflètent-ils pas dans la littérature ? C'est qu'il n'y a pas de déterminisme dans l'hérédité psychologique. Nous naissons avec des tendances. Mais par une éducation nationale on les fait passer de la puissance à l'acte, on entretient dans les cœurs des citoyens une communauté d'idées, de croyances et de sentiments, on crée une âme nationale. Malheureusement le peuple haïtien n'en a jamais reçu et continue à ne pas en recevoir. Du moins une éducation nationale française a développé les atavismes du colon... »

Mais les traits que Lorimer considère comme des legs des indiens se rencontrent dans nos autres sources d'hérités. Celui qui lit les [53] récits des expéditionnaires, des missionnaires relatant les instantanés de la vie africaine, retrouvera notre « esprit farouche d'indépendance » dans l'âme guerrière du noir. Connaît-on une race où l'orgueil national se montra plus féroce ? Je puis voir dans « le goût des doux plaisirs, des festins » un apport français, et dans celui « des chansons » un héritage africain. Bref, les mœurs, les coutumes, l'âme des peaux cuivrées recèlent de beaux thèmes pour notre littérature puisque le peuple dont ils forment le génie national les a chantés aux portes de notre histoire. Le fait que Oswald Durand, Burr-Reynaud ont capté dans les antennes de leurs vers les exaltations caraïbéennes implique-t-il qu'ils reflétaient un élément de notre mentalité ? Si le poète doit être avant tout le miroir

des aspirations nationales, doit-il détendre les cordes de sa lyre alors que passe près de lui le souffle de la douleur humaine ? Ne doit-il pas prendre ses inspirations là où il les trouver Ce sont sans doute toutes ces considérations qui ont arraché au « Cher Oncle » cet aveu : « Que Mr. Denis me pardonne, j'ai du mal à expliquer l'hérédité psychologique de l'Indien dans l'haïtien contemporain ».

[54]

[55]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

IV

**« Refoulement
Authentique. »**

[Retour à la table des matières](#)

[56]

[57]

« REFOULEMENT AUTHENTIQUE »

À mon ami, Jean Fouchard

Ainsi le Docteur Louis Mars, dans son étude sur « La Psychiatrie et la mentalité haïtienne », intitule ce souci constant de voiler la manière individuelle de penser, de sentir qui figure en première loge dans notre complexe psychologique. Dans le cercle de son salon, l'haïtien développera ses idées, se livrera à ses sentiments. En dehors de ce cadre, que les circonstances les mettent en regard des affirmations du groupement social, il les rentre. Cela tiendrait dans une certaine mesure au relief très accusé de nos faits collectifs. Durkheim enseigne que la mentalité commune, le comportement politique, la langue, les croyances, les mœurs, les coutumes d'une société s'imposent aux individus sous peine de sanctions comprenant l'opinion publique et l'ensemble du système pénal. Mais ils paraissent nécessaires et non nécessitants. Sans quoi, ils entraîneraient le déterminisme sociologique. Les individus deviendraient la résultante unique de leur milieu social, ne posséderaient qu'une mentalité collective et ne poseraient que des faits collectifs. En effet, la mentalité individuelle coexiste près de la mentalité collective et s'en éloigne de quelques variantes ou dans une manière propre de la refléter. De là, l'affirmation de l'individu par l'originalité de penser, de sentir. Mais chez nous, certains faits collectifs prédominants, mentalité, mœurs, coutumes, croyances, disposent d'une force contraignante de violence telle qu'ils suggèrent à l'individu dans son propre intérêt de refouler dans les arrières replis de sa personnalité, ses idées, ses sentiments, ses désirs quand ils contredisent la manière du groupement.

Nos antécédents sociaux projettent aussi un peu de lumière sur cet aspect du complexe haïtien : nos ancêtres, les esclaves de Saint-Domingue assujettis durant plus de trois cents ans à une vie extérieure

qui ne cadrerait pas avec leur mentalité, leurs mœurs, leurs coutumes, [58] leurs croyances pratiquaient la dissimulation constante de leur vie nègre qu'ils refoulaient sans cesse dans leur for intérieur et qu'ils ne déchaînaient qu'à la faveur des réunions nocturnes. En manière de legs, nous aurions reçu soit sous forme de prédisposition, soit du fait de notre éducation sociale, ce que la pression du milieu esclavagiste avait intégré dans leur comportement mental.

D'autre part ce trait qui tend à ramener notre mentalité individuelle à la mentalité collective rappelle ce stade d'évolution des sociétés primitives formulé dans la loi de « la participation sociale », de la responsabilité collective : l'individu ne jouit pas d'une personnalité différente de celle de son groupement avec lequel il se confond. Tout acte commis par un membre de la tribu rejaillit sur la tribu entière. L'individu donc, une franche conquête, un produit brut du milieu social.

Ce refoulement authentique donne à l'étranger de passage dans nos murs, le change sur le véritable visage de l'individu haïtien. Pressuré par le milieu, aidé en ceci par une prédisposition spéciale, il sacrifie à l'ordre des choses de son pays, tout en le reconnaissant généralement anormal dans sa conversation et tout en le châtiant des foudres du langage. Tenez, un visiteur de marque aborde nos rivages. L'opinion publique alertée veut qu'en raison de sa qualité, il soit la vedette du moment. Et l'engouement déferle. « ... Traînant toute la terre, (il) fend des flots d'auditeurs pour aller » se faire entendre. Deux jours après, un écrivain vous croise :

— Comment trouvez-vous ma page sur l'éminent visiteur ?

— Je n'ai que des félicitations à vous prodiguer pour sa brillante tenue littéraire. Mais vos idées ont subi une sérieuse évolution. Attrapez de nouvelles palmes pour cette lumière de Damas qui les éclaire d'un jour nouveau.

Et il se récrie :

— Il n'y a rien de nouveau sous mon soleil, mais vous connaissez le milieu...

Curieux, hein ! ce refoulement authentique.

[59]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

V

**Un Aspect
de notre Comportement
Politique**

[Retour à la table des matières](#)

[60]

[61]

UN ASPECT DE NOTRE COMPORTEMENT POLITIQUE

À Me. Odilon Charles

La manière dont la généralité des individus se comporte dans leurs rapports avec l'État constitue un fait collectif. C'est-à-dire qu'elle trouve son fondement dans la mentalité commune. A la loi constitutionnelle, il incombe de la formuler en principes et aux lois organiques de régler ses moindres aspects.

L'esprit haïtien considère les chefs de Gouvernement comme seuls investis de la mission de pourvoir aux besoins collectifs et sans même tenir compte de la participation qui s'impose à chacun dans sa sphère d'activités rejette sur leurs épaules la responsabilité de tout ce qui peut, soit sous la poussée d'une force majeure, soit par le fait de la volonté individuelle, ralentir la marche de certaines activités du pays ou passagèrement s'y produire de peu régulier. Cette habitude mentale forme un des plus curieux aspects de notre comportement politique.

Ses manifestations à travers l'Histoire mises en regard des principes de nos constitutions montrent jusqu'à quel point notre Droit Constitutionnel avançait notre stade d'évolution psychologique. Que sous les régimes d'autorité, l'opinion collective ait inscrit tout ce qui clochait au compte successif d'un Dessalines, d'un Christophe, d'un Soulouque, cela se conçoit aisément. Les chartes en vigueur ou bien concentraient dans leurs mains les trois Pouvoirs ou bien plaçaient le Législatif et le Judiciaire sous la dépendance étroite de l'Exécutif. Cette suprême autorité appelait un contrepois, la responsabilité. Mais ses réactions historiques dénotent qu'elle conserva cette attitude même dans les situations douloureuses traversées sous les régimes constitutionnels libéraux par exemple de 1816, de 1846, de 1867, de

1874, de 1879, de 1888, de 1889 en vigueur successivement sous Pétion, Boyer, Rivière [62] Hérard, Guerrier, Pierrot, Geffrard, Salnave, Saget, Salomon, Hyppolite. Ces chartes avaient rendu de plus en plus effective la séparation des Pouvoirs, leur avaient attribué donc une autorité, partant une responsabilité aux yeux du peuple dans l'œuvre de redressement de la Nation. Mais la mentalité collective, méconnaissant cette division du travail, accusait toujours les Chefs d'État des activités nationales anémiées, de l'ignorance, de la superstition de nos masses, les soumit chacun à ces barèmes : « A-t-il promu l'agriculture, encouragé les métiers, travaillé au relèvement matériel, social, moral de nos masses ? » Elle ne songea jamais trop à étendre l'enquête à d'autres en se demandant : « Quels efforts a tentés chaque fonctionnaire des autres Pouvoirs ou chaque citoyen dans sa sphère d'activités pour tailler et poser sa pierre dans le parachèvement de l'Edifice National ». Ce trait dénote une étape d'évolution psychologique de notre société à laquelle séyaient mal nos anciens régimes constitutionnels divisant le travail de redressement national, fixant la responsabilité de chacun dans son domaine, alors que le Peuple haïtien persistait à considérer le Chef de l'État comme l'unique dépositaire de ses aspirations.

Il met aussi en lumière un aspect de notre mentalité primitive décelée par la plume sagace du Dr. Louis Mars. Dans les sociétés retardataires, l'individu ne compte guère, n'ayant pas réalisé un développement notable de sa personnalité. Sa mentalité se confond presque avec la mentalité collective. Produit brut du milieu social, ses actes sont considérés comme des actes du groupement. En vertu de la loi de la participation sociale, la collectivité répond des méfaits commis par un de ses membres et rejette en dernière analyse la responsabilité sur celui qui la représente. En Afrique, détenteur du pouvoir spirituel comme du pouvoir temporel, le Chef de la tribu porte la responsabilité non seulement de tout acte commis sous son administration mais encore de tout malheur qui s'abat sur la tribu, dût-il provenir des causes naturelles derrière lesquelles la mentalité primitive, mystique décèle d'ailleurs une intervention du Grand Maître ou des dieux tutélaires. Cette responsabilité sert de contrepoids à sa suprématie sur les vies et sur les biens. La sanction réside dans l'opinion [63] publique qui parfois atteint à ce degré de surexcitation qui arme et déchaîne sur son trône les bras vengeurs de ses sujets.

Mais, dans notre Histoire, ne tenant pas compte de cette mentalité tribiale qui transpirait journellement à travers les réactions de l'opinion publique, la généralité de nos constitutions libérales garottait le Chef de l'État alors que les regards de tout un peuple le fixaient constamment, attendaient de lui seul, l'amélioration de sa situation économique, sociale et morale. Aussi en face de cette réalité, nos chefs de gouvernement avaient instinctivement senti la nécessité de se munir de l'autorité qu'appelait leur immense responsabilité relevant du droit coutumier.

La Constitution de 1935 qui n'a pas retenu le présidentielisme mitigé des chartes précédentes et a intégré dans la norme une nécessité historique, le présidentielisme absolu imposé à nos gouvernements du passé par notre stade d'évolution psychologique, répond certainement à cet aspect de notre comportement politique, de notre mentalité primitive, mystique qui veut aller jusqu'à commander au Chef de l'État de dompter les impondérables en le rendant responsable des gémissements ou de la misère que provoque la sécheresse ou la crise économique.

Verkant et Deniker, dans leur classification des peuples de la terre en primitifs et en civilisés, reconnaissent à côté de cette division principale, une catégorie mixte, celle des demi-civilisés qui ont adopté la forme extérieure de la Civilisation tout en conservant certains traits essentiels de la mentalité primitive. Aux Japonais, aux Chinois qui s'y rangent, j'ajoute volontiers les Haïtiens.

[65]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

VI
Notre Créole

[Retour à la table des matières](#)

[66]

[67]

NOTRE CRÉOLE

L'OUVRAGE DE Mr. FAINE

À mon ami, le Docteur Jules Thébaud.

Monsieur Jules Faine a doté notre Littérature d'une œuvre d'envergure. « Philologie Créole » enrichit ce rayon de la bibliothèque haïtienne où s'aligne la reliure d'un « Cric-Crac » ou des « Fables de La Fontaine » traduites. Un Fernand Hibbert, un Justin Lhérisson réservaient le créole pour les citations croustillantes qui notent avec leur musicalité, leur malice, certaines tournures de l'âme nègre et que ne sauraient rendre les vocables du français ou les raffinements de sa syntaxe. Mais ils ne le jugeaient pas suffisamment habile, en dépit de trois siècles et demi près d'existence et d'évolution, à fixer à lui seul les modalités d'une tranche de vie haïtienne avec le complexe de ses mœurs, de ses coutumes, de sa tournure d'esprit ramassé dans les circonstances de sa formation. Encore moins, ne le considéraient-ils pas comme une matière pouvant être traitée dans certains creusets de la pensée. Il devait échoir à Monsieur Faine cette tâche de l'intégrer dans le domaine de la Philologie. Voulant mettre sa connaissance des langues au profit de notre collectivité, il s'est proposé dans son ouvrage de rechercher les origines du créole, de codifier sa phonétique, d'en fixer les règles de l'orthographe et de noter les particularités de sa morphologie. Pour défricher ce domaine vierge, il lui a fallu puiser largement une patience de bénédictin dans sa passion pour les recherches linguistiques.

[68]

Dans son introduction, il sacrifia à sa probité en faisant sous les yeux du lecteur le dépôt de ses titres. « Fils et petit-fils de grands propriétaires terriens », il a savouré le créole intégral, captant de

malicieuses tournures sur des lèvres paysannes. Durant un long séjour à Panama, il a pu se familiariser avec le langage des Indiens Caraïbes de la côte San-Blas. Dans les Collèges de Hambourg, du Hanovre, il apprit l'allemand, ce qui l'habilita à « lire dans le texte le papiamento de Curaçao ». Il l'étudia parallèlement avec l'Anglais et l'Espagnol. Son dilettantisme le porta avec autant d'ardeur vers l'Italien et le Portugais.

Les langues lui ont servi donc de matière d'étude. Ce qui fait de lui un polyglotte doublé d'un linguiste. De plus, il a séjourné au milieu de ces différents parlars dont il a pu enregistrer toute la chaleur de l'accent.

À ces connaissances personnelles, il ajoute une documentation poussée dans les plus lointains dialectes jusqu'où le créole lui paraît prolonger ses embranchements, se rappelant qu'il étudie un patois jadis utilisé sur cette terre de Saint-Domingue, où, conduits par les circonstances historiques, avaient défilé comme dans un carrefour, les éléments de divers peuples et de diverses races et où ils s'étaient parlé pendant un temps plus ou moins long pour échanger leur communauté de vues et d'intérêts.

Il a feuilleté les « vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire » de Maurice Delafosse. Il a dépouillé les glossaires des patois normand, picard, importés sur les côtes de Saint-Domingue par les premiers émigrants français. Il a lu de nombreuses études sur le créole dont celle d'Alfred et d'Auguste de St-Quentin. Il s'est penché sur les ouvrages de quelques savants linguistes et philologues dont Chs. Pagot et Henry Moisy.

En outre, M. Faine a porté avec succès son investigation dans le domaine de l'Histoire. Il a compris que certains faits d'ordres divers, géographique ou historique, contiguïté de deux pays, émigration, occupation, conquête, ouvraient des voies d'infiltration à des langues étrangères.

[69]

C'est ainsi qu'il se renseigne minutieusement sur l'histoire des flibustiers utilisant les données des Révérends Pères Lepers et Labat, puis sur certaines interventions étrangères dans la colonie française de Saint-Domingue.

À cela, joignez qu'il a pioché dans la psychologie collective, se rappelant que la langue constitue un fait collectif et que l'originalité de sa morphologie, de sa syntaxe s'explique dans une certaine mesure par sa tournure d'esprit, c'est-à-dire sa manière d'exprimer les choses et les idées, et de saisir leurs rapports.

C'est muni de tout cet outillage que Monsieur Faine a entrepris son étude historique et étymologique sur les origines du créole. Il l'aborda dans une attitude faite de désintéressement et loin de tout esprit de système. Et c'est ainsi que dès les premiers pas, il vit s'écrouler la conception commune qu'il avait retenue et qui voyait dans le créole une corruption du français.

Et notre patois lui apparut, au terme de ses recherches, comme « une langue néo-romane issue de la langue d'oïl en passant par les anciens dialectes normand, picard, angevin, poitevien, et composée en outre des mots empruntés à l'Anglais et à l'Espagnol et dans une faible mesure à l'Indien caraïbe et à des idiomes africains ».

Le créole possède donc des origines multiples et il note les différents apports dans l'ordre chronologique.

La contribution de l'Indien caraïbe constitue un poids sensible et comprend l'expression de la faune, de la flore.

En effet, la plupart des termes dont se servaient les peaux cuivrées pour exprimer les objets du monde physique que leur stade de civilisation leur permettait d'utiliser et les aspects de la vie spirituelle à la portée de leur compréhension primitive passèrent aux premiers conquérants, d'abord aux espagnols et dans la suite aux flibustiers et boucaniers. L'Indien caraïbe a également conféré son caractère agglutinant au créole qui de ce fait « place la désinence agglutinée avec le pronom avant le terme verbal qui reste toujours invariable ».

Les apports de l'Anglais et de l'Espagnol embrassent une partie appréciable de son vocabulaire.

[70]

Concernant la quote-part des dialectes africains, et devant cette absence visible de leur influence en dépit de la valeur numérique supérieure de l'élément nègre à Hispaniola, à Saint-Domingue depuis 1664, Monsieur Faine a produit une observation très précieuse : à la lumière des textes historiques, il a établi « que l'élément noir introduit

en ligne droite d’Afrique arriva tardivement par rapport à l’époque de la formation du créole et qu’ensuite ces individus recrutés sur de vastes régions, dispersés dans tous les sens à leur arrivée en Amérique et parlant une multitude de dialectes divers étaient le plus souvent incapables de se comprendre entre eux » et que « les colons mettaient en outre le plus grand soin à éloigner les uns des autres ceux du même groupe linguistique ». Tout l’apport matériel des langues africaines au créole se réduit donc « aux termes du culte vaudouesque et de tous les objets y relatifs. » Aussi leur véritable influence se révèle d’ordre psychologique. L’âme nègre a déposé dans le créole cet accent nasillard, cette douceur, ce rythme harmonieux, cette musicalité.

L’apport normand, le plus efficient, réside dans presque la généralité du vocabulaire et de la phonétique.

Ensuite, Monsieur Faine retrace les événements historiques qui jetèrent ces matériaux dans le creuset de Saint-Domingue. Pour l’apport normand, il relate les premiers établissements des aventuriers français sur les côtes de Saint-Domingue peu après 1630, leurs fréquents contacts avec les Caraïbes, moments à partir desquels, « pour communiquer avec les Européens, ces derniers avaient, selon Lucien de Rosny, composé eux-mêmes une sorte de langue dans laquelle il se trouvait de l’espagnol, de l’anglais et du flamand. » Ce compromis avec les différents parlers des européens qui place l’origine du créole depuis le temps lointain des caraïbes nous paraît s’expliquer aisément, car la supériorité des conquérants l’imposait aux indiens pour qu’ils puissent exprimer tout ce qu’on leur apportait de nouveau et pour lequel leur langue ne possédait pas de termes.

Monsieur Faine a également souligné les circonstances historiques qui frayèrent à l’Anglais des voies d’accès dans le créole : la commune possession par les Anglais et les Normands de l’Ile de Saint-Christophe [71] vers 1625, leur commune vie de pirate qui les groupait sous la dénomination de « frères de la côte », les fréquentes incursions des Normands contre les colonies anglaises pour enlever des esclaves qu’ils introduisirent à Saint-Domingue et les expéditions ultérieures des Anglais contre la colonie de Saint-Domingue.

À leur tour, les voies d’infiltration de l’espagnol ont consisté d’abord dans la possession de la presque totalité de l’Ile par les espagnols, ce qui entretenait un contact permanent avec les français

établis dans la mince bande côtière de l'ouest, ensuite dans les invasions des flibustiers sur les rivages espagnols de l'Amérique d'où ils ramenèrent entr'autres butins les esclaves déjà familiarisés avec la langue castillane, puis dans notre fusion à diverses reprises avec la République Dominicaine.

Quant à l'apport de l'élément africain, il arriva par l'intermédiaire des autres Antilles au-delà du XVI^e siècle. Ce n'est qu'en 1664 qu'une correspondance régulière s'établit entre Saint-Domingue et les côtes africaines. Enfin la contribution française augmente parallèlement à la diffusion croissante de l'instruction depuis l'Indépendance.

Voilà les explications de Monsieur Faine sur les origines multiples, mais surtout normandes du créole. Sans engendrer en tous points la certitude en raison de la marge que, sous la plume d'un pionnier, elles semblaient, par endroits, devoir laisser à la probabilité, elles solliciteront vivement le lecteur et le luxe d'observations minutieuses, de faits historiques certains qui les étayent les recommandera instamment.

Ensuite, Monsieur Faine entame la matière proprement dite de son ouvrage, étudiant d'une manière détaillée et assez approfondie la phonétique, l'orthographe, la morphologie, la syntaxe, identifiant en passant la contribution de chaque élément ethnique, illustrant ainsi ses conclusions sur les origines du créole.

La filiation normande de notre patois se manifeste surtout dans sa phonétique. À part certaines déficiences inhérentes au parler africain, e muet qui dégénère en é, eu en é, eur en è, u en i, tous les autres phénomènes qui confèrent à la phonétique d'une langue un aspect spécifique, [72] substitution de voyelles, substitution de consonnes, métathèses, additions de lettres, additions médiales, additions finales, retranchement de lettres, terminaisons et suffixes, d'une manière générale se retrouvent avec le même cachet dans le parler des normands auxquels se rattachent les premiers émigrants sur les côtes de Saint-Domingue. Dans ce chapitre, il s'arrête sur l'accent nasillard, musical, cet apport combien expressif du dynamisme intérieur, de la sensibilité aiguë du nigritien.

Maintenant, M. Faine entreprend de codifier l'orthographe créole. Dès les premières observations recueillies, les règles de l'écriture française se révélèrent inadéquates devant la présence de sonorités

inconnues et pour la notation desquelles l'alphabet français s'avoua insuffisant. En conséquence, il créa trois lettres nouvelles, Il, the, dj, correspondant aux sons particuliers du créole portant ainsi son abécédaire à 29 lettres. Mais cette innovation ne suffit pas à lui fournir la clef de l'écriture de notre patois dont le complexe nasillard restait à résoudre. Et c'est ainsi qu'il étendit « l'usage des accents déjà existants, accent grave ou aigu, en tant qu'accents phoniques, à d'autres voyelles que la lettre e et en créant au surplus un accent nouveau » qu'il appelle « accent nasal ou accent de nasillations ». i. accent nasal, se prononce in comme dans codinne (lire codin-ne). Ensuite, il traça les règles d'emploi de l'accent circonflexe, du tréma, des diphtongues, tout en « tenant compte de cette nécessité de rapprocher l'orthographe du créole le plus que possible de celui du français », prenant ainsi le contre-pied de Mademoiselle Suzanne Sylvain qui, dans sa thèse en Sorbonne, intitulée « Créole, morphologie et syntaxe », a adopté les directives des autorités philologiques en matière de phonétique et d'orthographe concernant la transcription des langues ou dialectes non encore codifiés, particulièrement des langues africaines.

Dans l'étude des parties du discours, Monsieur Faine se donne plus visiblement pour tâche de « dénoncer les accointances, les antécédents et les tares du créole ».

Pour le nom, il observe son invariabilité en genre et en nombre, sauf pour quelques termes variables, système qu'il a emprunté de l'anglais. [73] Il retrouve sa tendance agglutinante dans la structure du complément du nom construit le plus souvent sans préposition. Il aurait fait une précieuse trouvaille, le créole, comme le latin, posséderait le vocatif mais le sien, par le rejet de la particule ô après le nom, en sort beaucoup plus allègre, beaucoup plus gentil, beaucoup plus musical : « compère ô ». Interjection déplacée par l'inversion, pourrait-on objecter.

Son adjectif qualificatif tient également de la codification anglaise, puisque présentant une invariabilité absolue et forme le superlatif d'une manière des plus gracieuses par la double ou triple répétition du positif : « moin ouè ioun bel, bel femme ».

À la suite se place l'étude de l'article des pronoms personnels réfléchis, des pronoms adjectifs possessifs, des pronoms adjectifs démonstratifs, des pronoms adjectifs indéfinis, des pronoms relatifs,

des pronoms interrogatifs, émaillée d'observations sur leur parenté avec le normand, l'anglais et l'espagnol.

Le créole dépose une bonne partie de son originalité dans le mécanisme de son verbe. « Dans la conjugaison... il ne s'est apparemment plus souvenu de sa parenté avec ses amis d'Europe. Il s'est fait boucanier et caraïbe d'adoption. Il s'est mis à conjuguer ses verbes à rebours en y ajoutant la flexion par devant » et « pour moduler tous les temps il s'est servi d'indices auxiliaires, té, ta, apé ou pé, va ». Dans ce chapitre aussi, Monsieur Faine note son caractère agglutinant si expressif de la mentalité primitive du nègre, dédaigneuse d'analyser toutes les nuances, toutes les sinuosités de la pensée, mais portée à exprimer les choses et les aspects à eux accessibles de la vie spirituelle dans un langage de plus en plus synthétique.

Monsieur Faine n'oublie pas les mots invariables et la prédilection du créole pour les interjections. Il cite aussi un certain nombre de proverbes. Quelques-uns, par leurs termes de comparaison empruntés à la faune africaine, étalent leur origine étrangère. Ils colportent avec beaucoup de malice notre sagesse collective. Et l'ouvrage se termine par un glossaire de 1.500 mots. Ne croyez pas que Monsieur [74] Faine se contente d'aligner les vocables avec en regard de sèches définitions. Le mot est pour lui, selon la conception de Taine, « un dépôt d'idées, de souvenirs », de mœurs, de coutumes, c'est-à-dire qu'il note les instantanés de la vie paysanne, vie de cette agglomération rurale de 2.220.000 hommes qui parlent le créole. Oyez de préférence. « Calebasse. S. C. Devenu français, de l'espagnol-américain, calabaza, mot caraïbe. Nous avons retrouvé ce mot dans l'expression de la basse-normandie, « vendre en calebasse », trahir le secret d'une entreprise. Le mot est devenu français. Cette expression a dû être rapportée des Antilles où les aventuriers cachaient lorsqu'ils s'absentaient, leurs objets précieux dans des calebasses enfouies sous terre ou dissimulées dans les arbres. Le créole a une autre expression similaire « vendre la macoute », espèce de récipient tressé en feuilles de lataniers ».

Comme on l'admettra, Monsieur Jules Faine apporte à notre Littérature scientifique une contribution appréciable et y campe en bonne posture.

Je l'appellerai le Madiou de la Philologie créole, ayant fait pour notre patois ce que ce bénédictin a fait pour notre Histoire. Il a frayé un

chemin dans un domaine non encore défriché et sur lequel nos connaissances se réduisaient à des opinions fondées sur de grossières apparences. Il a complété l'alphabet créole, proposé des règles pour la phonétique, l'orthographe. Il a codifié sa morphologie et ébauché sa syntaxe. Ses déductions reposent sur les observations et les opinions des meilleurs linguistes, de ceux-là qui souvent franchissent le seuil de la Philologie. Là où les difficultés de la documentation dans notre milieu n'ont pu lui fournir des références, il a tiré un profit merveilleux de son raisonnement guidé par le désintéressement scientifique, tout en prenant la précaution de conjecturer, de ne pas pontifier. D'autres viendront utiliser les matériaux accumulés, les rectifier ou les étayer de références plus autorisées.

Un des mérites de Monsieur Faine est d'avoir compris la nécessité de fixer les origines du créole avant d'entreprendre son essai de philologie. Ce travail préliminaire revêtait une grande importance, car les conclusions avaient à lui fournir le modèle qu'il devait tenir sans [75] cesse sous les yeux. Ce patron, le dialecte normand, il a su l'utiliser sans trop sacrifier en cours de route à l'esprit de système, évitant de le considérer comme unique source étymologique et indiquant, selon les possibilités de sa documentation, les autres origines probables.

Mais quelle valeur attribuer à ses règles relatives à la phonétique, l'orthographe, la morphologie et la syntaxe ?

Monsieur Faine ne s'est pas assigné pour tâche d'écrire un ouvrage de philologie pure et où donc il aurait exprimé dans des formules aux arrêtes vives les principes et les lois qui ont présidé à la formation et à l'évolution du créole. Aussi a-t-il mis une sourdine dans le sous titre : « Etudes historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti » qui explique et développe le titre « Philologie créole ». Son but véritable qui revenait à soumettre le créole aux règles de la linguistique et à certains principes de philologie ne lui commandait pas de faire montre des travaux récents accomplis dans ce domaine scientifique où par exemple le système de l'orthographe strictement phonétique a triomphé devant la nécessité de transcrire le plus rapidement possible les langues africaines en écartant la formation par l'usage, souvent trop capricieuse de l'orthographe. D'où que, là où les références lui manquaient pour certains aspects, certaines particularités de la philologie, il a utilisé dans une très grande mesure l'analogie et avouons-le avec bonheur. Il est vrai qu'en cette matière il conviendrait de mettre la main sur le principe

ou la loi qui régit le fait observé ou le document historique qui l'éclaire. Aussi, Monsieur Faine, sans son extrême et admirable souplesse qui le porte à conjecturer, à éviter l'affirmation catégorique, donnerait par ci par là l'impression de tirer la vérité un peu par les cheveux. Disons-le, il n'appartient qu'aux pionniers de son envergure de contourner si heureusement les difficultés. Mais, avant tout, il n'a entrepris qu'un travail de vulgarisation auquel la tournure de son esprit rompu aux hautes spéculations a conféré une certaine profondeur. Il s'agit de le comprendre pour éviter de lui reprocher de tenter la « Philologie créole » un peu en dehors des dernières normes de la Philologie.

Mais quand toutes ses déductions auraient acquis une valeur de connaissances certaines, s'en suivrait-il que le créole soit une langue ?

[76]

Il semble que l'élément base d'une langue consiste dans son vocabulaire. Ce qui oppose le français à l'anglais, ce n'est pas tant la syntaxe, mais la physionomie propre des mots offerte par la combinaison des sons à l'entendement et par leur transcription à la vue. Or, les parties du discours du créole présentent-elles cet aspect spécifique qui les distinguerait des vocables normands ? Certainement non. Leur trop grande ressemblance avec ces derniers ne saurait supporter la comparaison avec le grand écart que l'on mesure entre les mots français et anglais. Je sais qu'il existe des langues par dérivation. Le français par exemple, mais ses vocables sortis du latin, ont pris dans leur évolution une directive, ont atteint un stade qui les diffère de leur origine presque autant que de l'anglais. Le créole, qui est un patois par dérivé, ne possède qu'un vocabulaire d'emprunt légèrement modifié par le complexe psychologique haïtien. Sortis du normand, un peu de l'anglais et de l'espagnol, un grand nombre de ses mots sont demeurés à un stade d'évolution, de modification qui établisse visiblement leur filiation, c'est-à-dire qui ne leur confère pas cette physionomie spécifique des termes d'une langue réelle. Les autres en aussi grand nombre sont des emprunts non déguisés. Pour noter les choses, les idées nouvelles, le créole continue le système de formation de son vocabulaire en puisant largement et purement dans le français.

Aussi, nous éprouverions du malaise, en dépit de la foi si fortement communicative de Monsieur Faine en sa thèse, à ne pas nous arrêter momentanément à cette conception du créole, celle d'un patois ou

d'une modification originale du normand saturée d'autres apports linguistiques et tonalisée par l'apport psychologique du nègre haïtien.

D'autre part, les particularités de sa phonétique, de son orthographe, de sa syntaxe n'en font pas nécessairement une langue. Tous les patois en possèdent, c'est ce qui, d'ailleurs, les rattache à une espèce un peu différente du modèle dont ils sont les corruptions.

Par ailleurs, nous aimerions voir Monsieur Faine sonder les possibilités du créole dans le domaine scientifique où la pensée analytique joue le rôle prédominant devant ses tendances de plus en plus agglutinantes, [77] synthétiques, révélatrices d'une mentalité encore primitive, c'est-à-dire évoluant autour des choses et des idées, n'éprouvant pas le besoin d'y pénétrer, de les décomposer pour en saisir la nature intime.

Nous aimerions également le voir plonger plus en avant la sonde philologique dans l'avenir du créole devant la diffusion croissante de l'instruction qui, à son dire avisé, met sur les lèvres des citadins « un autre créole », un créole assez différent de celui que certaines originalités auraient conduit au stade de langue.

Toutes ces questions sur lesquelles notre plume de profane a osé légèrement soulever le voile en passant, toutes ces réflexions que nous nous sommes permis d'émettre nous ont été dictées par le grand intérêt que nous témoignons à l'ouvrage de Monsieur Faine et par notre enthousiasme à le faire valoir aux yeux de nos lecteurs. Cet essai de « Philologie créole » compte parmi les plus notables acquisitions de notre littérature scientifique, l'accueil sympathique qui l'a salué et l'empressement avec lequel nos intellectuels épuisent la première édition constituent un succès littéraire pas trop courant dans notre milieu ordinairement si peu enthousiaste à l'endroit des manifestations de la pensée.

[78]

[79]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

VII
Cazale,
Îlot démographique

[Retour à la table des matières](#)

[80]

[81]

CAZALE, ILÔT DÉMOGRAPHIQUE

À mon ami, le Dr. Camille Lhérisson.

À Cabaret, un sentier se prolonge en virgule sur la grande route, comme pour ponctuer le trajet, car les chevaux, rompus à cette excursion, s'y arrêtent l'un après l'autre. Parti de ce carrefour, le chemin de Cazale, tapissé de bagasses, rayé par les roues des charrettes et marqueté par les sabots des bœufs, serpente à travers une immense habitation de canne à sucre, près d'une ancienne guildive coloniale à toiture d'ardoise rouge où geint un cours d'eau assujetti à tourner la roue d'un moulin. Ensuite, il s'engage dans une région bosselée de tertres déboisés pour se réduire à certains endroits en de brèves gorges. Mais après, il passe par des collines verdoyantes d'où il descend maintes fois pour faire admirer l'un des voluptueux tableaux de la rivière de Cazale qui exhibe, assises, sur le bord des passes, des mulâtresses, des lavandières presque nues, portant en balancier sur le dos, une longue, noire et soyeuse chevelure. En même temps, passent sous les yeux, à dos de bourriques, des groupes de paysannes de diverses autres nuances. Ce qui dénote le voisinage de quelque îlot démographique. Et au bas d'un sentier en pente, comme percé dans la paroi d'une montagne, apparaît Cazale.

Cazale ressemble à l'intérieur de quelque ancienne forteresse avec les hautes collines qui l'environnent comme des redoutes de verdure et dont les larges dentelures rappellent des embrasures. Aux pieds du bourg en amphithéâtre et sous les feuillages entrelacés des monbins aux dômes piqués de fruits jaunes, la rivière venue de Monnonville, descend, impétueuse et clapote contre d'énormes roches. Des étages de mamelons verts, chargés de maisonnettes blanches, roses et de chaumières coiffées de la plus jaune paille, s'en éloignent pour

prolonger le bourg jusqu'à une petite chapelle rectangulaire palissadée de bois gomier.

[82]

À aucun autre jour de l'année, cette petite localité de gens de couleur ne se prête aussi avantageusement à l'observation. D'ordinaire, à part le grelottement de la rivière dans son lit, les égossillements des noires corneilles qui secouent de leurs ailes un reste de sommeil et les « sapattes » matinales sur les flancs des collines, rien ne trouble le silence glacé de l'aube. Mais ce matin du vingt neuf septembre, les premiers rayons du soleil poudraient d'or la collerette de verdure de Cazale et déclenchaient la fête patronale, la Saint Michel.

En avant de la rivière, des colonnes de cavaliers surgissaient au détour du sentier commun qui dessert Beilac et Contençaue situés au sud de Cazale. Mulâtres et quarterons qui les peuplent en bonne partie arrivaient à dos de cheval ou de mulet. « Halfort » en bandoulière, vareuse grossièrement coupée, pantalon de siam retroussé sur le fémur en raison des passes dont le niveau atteint les genoux de leur monture et pantoufles de cuir accrochées aux orteilles. Tant de rusticité endimanchait une physionomie où dominaient les traits aryens : épiderme d'un jaune clair, yeux bleus, nez en bec et bien en l'air et lèvres fines.

Mais Monnonville qui éparpille ses chaumières dans une cuvette de verdure au Nord-Est de Cazale, déversait derrière la rivière des paysans dont la physionomie évoquait des survivants indiens. Leurs yeux chocolat s'ouvraient sur un visage couleur de cuivre terne. Leur chevelure soyeuse, abondante, débordait leur nuque en longues torsades et rappelait par la nuance une « gingembrette » débarrassée du cornet en papier puis étirée entre les doigts.

Cazale, résidence de l'aristocratie, offrait de préférence des mulâtres d'un beau jaune, comparables par leur teint à ceux de nos grandes villes. Et les coudoyait ce matin, toute la gamme de nuances qui leur servent d'intermédiaires avec le noir pur guère signalé si ce n'est en dehors du bourg vers Cabaret : c'étaient des chabins, des griffes, des marabouts, chaque groupe d'autant plus représenté qu'il se rapprochait de l'élément jaune prédominant. Ici, tout comme pour les grandes communautés mâtinées, le métis tend à retourner à celui de ses deux auteurs numériquement supérieurs et partant doués d'une irrésistible

puissance d'absorption. Cazale ressemblait donc, pour lui prêter l'expression [83] d'un visiteur français définissant notre communauté, à une petite « ménagerie humaine ».

Assouvir le jour même de la fête, sa curiosité attisée par ce fait démographique présentait une petite difficulté. Il ne seyait pas d'importuner les paysans qui apportaient chacun, sa note dans ce brouhaha champêtre et dont l'esprit errait loin des traditions orales. Dispersés sous les tonnelles étincelant des couleurs voyantes des buvettes rustiques, ils se secouaient autour de l'assort ou évoluaient au rythme des accords de la guitare « hawayan » et des braillements des anciens émigrés à Cuba. Les personnalités de Cazale, probablement plus renseignées, faisaient à elles seules, d'ailleurs en nombre restreint, les honneurs à la multitude de leurs hôtes venus de Cabaret et surtout de l'Arcahaie. S'accrocher donc à ce vieillard, une connaissance datée de quelques minutes, amener la conversation sur l'origine de l'élément de couleur, exigeait du tact. « Ce blancs francés qui té habité Cazale l'en temps la colonie, cé pou ça toutes mounes icit cé blancs ». Cette bribe de vague légende, voilà tout ce qu'a pu articuler sa bouche édentée.

Par ailleurs, les notables de Cabaret et surtout de l'Arcahaie colportent cette anecdote : lors du massacre des français en mil huit cent quatre, un grand nombre de français se réfugièrent à Cazale et peuplèrent la région. Cette version retient d'autant plus l'attention que ce bourg, par son éloignement et sa configuration ressemble à un véritable repaire. Mais il ne tombe pas encore sous les yeux, paraît-il, d'écrits qui la confirment. L'élément de couleur à Cazale présenterait de préférence une communauté d'origine avec celui des autres petits centres démographiques, Méyotte près de Pétion-Ville, Duval près de Miragoâne, La Vallée à quelques heures de Jacmel et Fonds-des-Blancs dans la région d'Aquin. Madiou ⁵⁵, brochant un tableau de la prospérité de Saint Domingue vers 1789, écrit de la vie coloniale : « Le sommet des plus hautes montagnes était occupé par des familles blanches entourées de milliers d'esclaves que le régime le plus dur maintenait dans l'ordre... L'on trouvait sur les habitations des plaines [84] et des mornes tout le luxe et les plaisirs de l'Europe : musiciens, chanteurs, danseurs, acteurs, ballets, comédies, tragédies... On y voyait des dames

⁵⁵ Madiou. *Histoire d'Haïti*. Tome I.

qui, par leur grâce et leur éducation, eussent fait le charme des soirées du Faubourg Saint Germain. » En effet, les français avaient repéré pour y séjourner les localités de Saint Domingue dont le climat rappelait celui de leur pays tempéré. Aussi, tous nos petits centres de population de couleur y compris et surtout Cazale, présentent ce trait commun de former de paradisiaques lieux de villégiature.

Par ailleurs, Semexan Rouzier⁵⁶ qui, d'ordinaire, rapporte minutieusement les souvenirs historiques évoqués par les moindres recoins de notre île, n'a pas mentionné le refuge des colons à Cazale en 1804, Voici la note de son « Dictionnaire Géographique » : « Cazale, habitation située dans la section rurale de Fonds Blancs, commune de l'Arcahaie, population de couleur. » En son lieu, il écrit de Fonds Blancs : « Commune de l'Arcahaie... belle population de couleur... En 1802 le général Charles Belair souleva les cultivateurs de Fonds-Blancs contre les français. Ces cultivateurs mirent à leur tête un des leurs, Digotier, un noir ». Cette seconde note sous-entend que les colons avaient séjourné dans cette région bien avant 1802 et l'avaient donc peuplée à l'époque coloniale.

L'origine de l'élément de couleur en question s'explique donc par l'union des familles blanches en villégiature constante avec les négresses de la région de Fonds-Blancs dont Cazale formait une habitation.

Quant aux causes de la conservation et de la prédominance de leurs produits dans cette petite localité, elles s'offrent à première vue.. Cazale, par son isolement, réunit une des conditions indispensables au maintien physiologique d'une race, d'un peuple ou d'un des éléments qui le composent. Dans l'antiquité, les divers groupements sociaux des continents contigus avaient pu fusionner de bonne heure, tandis que ceux des îles ou d'un continent isolé avaient conservé leur pureté jusqu'au jour où le développement de la navigation vint les relier au reste du monde. Et même dans les temps modernes et contemporains, à moins des circonstances historiques, telles que la traite des noirs [85] pour les Antilles et l'émigration européenne déclenchée par le « May Flower » pour les États-Unis d'Amérique, les peuples séparés par les mers ne se mélangèrent normalement qu'avec lenteur. Disons aussi que ce ne sont pas exclusivement les îles ou les continents isolés qui

⁵⁶ Rouzier (Semexan), Dictionnaire Géographique d'Haïti.

conservent la pureté de leurs habitants mais aussi certaines régions déterminées de la terre ferme qui, par leur configuration, leur distance des bourgs eux-mêmes peu habités, l'absence ou la difficulté des communications, constituent de véritables îlots démographiques. Tel Cazale avec son relief de repaire, sa position géographique retirée et sa rivière qui s'amuse à intercepter de son formidable cours, à jalonner donc d'obstacles infranchissables en temps de pluie, l'étroit et unique sentier qui le relie à Cabaret. Ici, l'isolement a laissé intact dans une certaine mesure l'élément de couleur en ne favorisant pas son rapprochement du reste de notre communauté. Probablement, seuls les noirs originaires de la région ou mus par toutes autres nécessités s'établirent à Cazale. Leur intégration dans l'élément de couleur prédominant a engendré les diverses nuances énumérées plus haut.

De plus, le climat de Cazale qui rappelle celui de Kenscoff, dispensateur de vigueur corporelle, n'a-t-il pas également contribué à la conservation de cette petite population de couleur ? Ne forme-t-il pas une des causes pour lesquelles, ce jour de la fête de Saint Michel, les mulâtresses de Cazale et toutes les autres nuances de paysannes resplendissaient de vie ? Il fallait les voir sous les tonnelles exécutant une danse locale. Un violon sur lequel un vieillard jouait un air doux et un tambour de basque grondant aux temps forts composaient tout l'orchestre. Les mouvements rappelaient les pas de notre meringue nationale avec cette différence que les couples évoluaient à distance, se toisaient de regards voluptueux et soulevaient leurs talons en arrière jusqu'à la hauteur de leurs fesses dodues.

Celui qui a passé la Saint Michel à Cazale et qui a couché comme moi à la belle étoile sur le gazon vert d'un mamelon emporte dans son esprit ces curieux souvenirs et dans tout son être une fraîcheur voluptueuse qui persiste bien au-delà de l'endroit où à Cabaret un sentier se prolonge en virgule sur la grande route...

[87]

**Essai de sociologie
et de psychologie haïtienne.**

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

BOUGLÉ, Célestin — *[Qu'est-ce que la Sociologie.](#)*

CALVET J. — *Histoire de la Littérature Française.*

DEMIKER — *Les peuples de la terre.*

DURKEIM (Emile) — *[Les règles de la méthode Sociologique.](#)*

DURKEIM (Emile) — *[La division du travail social.](#)*

Dr. F. DUVALIER et L. DENIS — *La mentalité haïtienne est-elle africaine ou Gallo-Romaine ?—Les tendances d'une génération.*

FAINE (Jules) Philologie créole — *Etudes Etymologiques et historiques sur la langue créole d'Haïti.*

FAURE (Élie) — *Les trois gouttes de sang.*

GOBINEAU — *[De l'Inégalité des races humaines.](#)*

HANKINS — *La race dans la Civilisation.*

JOSEPH JANVIER (Louis) — *Les Constitutions d'Haïti.*

LE BON (Gustave) — *[Lois Psychologiques de l'Evolution des peuples.](#)*
— [Opinions et croyances.](#)

LE PLAY — *L'organisation de la famille, selon le vrai modèle, signalé par l'histoire de toutes les races, ou de tous les temps.*

LEROY (Monseigneur) — *La religion des primitifs.*

- LEROY (Brühul) — *La mentalité primitive. — Les fonctions mentales dans les Sociétés inférieures.*
- MADIOU — *Histoire d'Haïti.*
- MAGLOIRE (Auguste) *Essai sur le tempérament haïtien.*
- MARCELIN (Frédérique) *Au gré du souvenir.*
- Dr. LOUIS MARS — *La Psychiatrie et la Mentalité Haïtienne.*
- Dr. PRICE MARS — [*Ainsi parla l'oncle. — Une étape de l'évolution haïtienne.*](#)
- LE COLONEL MEYMER — *L'Afrique Noire.*
- MONTANDHON (Dr.) *Traité d'Ethnologie culturelle.*
- COLONEL NEMOURS — *Histoire de Toussaint Louverture.*
- NEUVILLE (Henri) *Archives de l'Institut International d'Anthropologie. — L'Espèce, La Race, Le Métissage.*
- ROUZIER (Scmexan) — *Dictionnaire géographique d'Haïti.*
- SPENCER (Herbert) — [*Principles of Sociology.*](#)
- SYLVAIN (Suzanne) — *Le créole, sa morphologie, sa syntaxe.*
- THALES (Jacques) — *Histoire du Droit haïtien,*
- THERLONGE (Henri) — *Essai sur les Constitutions d'Haïti.*
- THOORIS Dr. A. — *Etude objective du milieu social, sa définition, ses effets. — Revue Anthropologique.*

[89]

TABLE DES MATIERES

Préface [vii]

Démarches sociologiques de la collectivité haïtienne dans l’histoire
[1]

Complexe Psychologique Haïtien ou Mentalité Hétérogène [35]

L’élément Indien a-t-il concouru à l’élaboration de la mentalité
haïtienne [47]

« Refoulement Authentique » [55]

Un Aspect de notre Comportement Politique [59]

Notre Créole [55]

Cazole, Ilot Démographique [79]

Bibliographie [87]

Fin du texte